

CENTIEME SESSION

**RAPPORT SUR LA
QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIEME SESSION DU CONSEIL**

NOTE CONCERNANT LE DOCUMENT MC/2310

A sa centième session, le Conseil, par sa résolution n° 1226 du 5 décembre 2011, a approuvé le rapport sur sa quatre-vingt-dix-neuvième session sans aucun amendement.

Pour nous épargner la réimpression du document entier, nous saurions gré aux destinataires de bien vouloir agraffer cette page de couverture au document original MC/2310 en date du 15 février 2011.

Genève

29 novembre au 2 décembre 2010

Rapporteur: M. Khondker Talha (Bangladesh)

MC/2310

**Original : anglais
15 février 2011**

QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIEME SESSION

**PROJET DE RAPPORT SUR LA
QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIEME SESSION DU CONSEIL**

Genève
29 novembre au 2 décembre 2010
Rapporteur : M. Khondker Talha (Bangladesh)

Il est possible d'apporter des corrections aux projets de rapport des sessions des organes directeurs.

Les participants qui souhaiteraient le faire doivent soumettre leurs corrections par écrit au Secrétariat des réunions de l'OIM, C.P. 71, CH-1211 Genève 19, au plus tard une semaine après avoir reçu les documents dans leur langue de travail ; elles seront intégrées dans un corrigendum unique.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
PARTICIPATION	1
OUVERTURE DE LA SESSION, POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET DES OBSERVATEURS	2
ELECTION DU BUREAU	2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES ET OBSERVATEURS	3
a) Demandes d'admission en qualité de Membre soumises par le Royaume du Lesotho, la République centrafricaine, la République démocratique du Timor-Leste, la République du Botswana et le Royaume du Swaziland	3
b) Demandes de représentation en qualité d'observateur soumises par l'Institut international de droit humanitaire, la Fédération des organismes chrétiens de service de volontariat international et <i>Scalabrini International Migration Network</i>	4
RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL	5
ALLOCUTION DE L'ORATEUR PRINCIPAL	5
LANCEMENT DU RAPPORT <i>ETAT DE LA MIGRATION DANS LE MONDE 2010</i>	8
DEBAT GENERAL	10
GOUVERNANCE DE L'OIM	13
a) Projet de rapport sur la quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil	13
b) Rapport sur la cent septième session du Comité exécutif	13
c) Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2010	13
d) Programme et Budget pour 2011	13
e) Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget	14
f) Examen de la stratégie de l'OIM	14

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
GOUVERNANCE DE L'OIM (suite)	
g) Révision du Statut du personnel	15
h) Autres points soulevés dans le rapport du Comité permanent des programmes et des finances	15
i) Date et lieu de la prochaine session	19
GROUPE MONDIAL SUR LA MIGRATION	20
DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION	24
Migration et mutations sociales	24
Faits marquants sur la scène migratoire – Eléments nouveaux de premier plan	30
CLOTURE DE LA SESSION	34

Annexe : Rapport du Directeur général au Conseil

PROJET DE RAPPORT SUR LA QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIEME SESSION DU CONSEIL

INTRODUCTION

1. Conformément à la résolution n° 1192 du 26 novembre 2009, le Conseil s'est réuni pour sa quatre-vingt-dix-neuvième session le lundi 29 novembre 2010 au Palais des Nations, à Genève. Huit séances ont été tenues.

PARTICIPATION¹

2. Les Etats Membres ci-après étaient représentés :

Afghanistan	Finlande	Nouvelle-Zélande	Ukraine
Afrique du Sud	France	Ouganda	Uruguay
Albanie	Gabon	Pakistan	Venezuela
Algérie	Géorgie	Panama	(République
Allemagne	Ghana	Paraguay	Bolivarienne du)
Angola	Grèce	Pays-Bas	Viet Nam
Argentine	Guatemala	Pérou	Yémen
Arménie	Haïti	Philippines	Zambie
Australie	Honduras	Pologne	Zimbabwe
Autriche	Hongrie	Portugal	
Azerbaïdjan	Inde	République	
Bangladesh	Iran (République	centrafricaine ²	
Bélarus	islamique d')	République de Corée	
Belgique	Irlande	République dominicaine	
Bolivie (Etat plurinational de)	Israël	République de Moldova	
Bosnie-Herzégovine	Italie	République tchèque	
Botswana ²	Jamaïque	Roumanie	
Brésil	Jamahiriya arabe libyenne	Royaume-Uni	
Bulgarie	Japon	Rwanda	
Burkina Faso	Jordanie	Sénégal	
Cameroun	Kenya	Serbie	
Canada	Kirghizistan	Slovaquie	
Cap-Vert	Lesotho ²	Slovénie	
Chili	Lettonie	Somalie	
Chypre	Lituanie	Soudan	
Colombie	Madagascar	Sri Lanka	
Congo	Mali	Suède	
Costa Rica	Malte	Suisse	
Côte d'Ivoire	Maroc	Swaziland ²	
Croatie	Mexique	Tadjikistan	
Danemark	Namibie	Thaïlande	
Egypte	Népal	Timor-Leste ²	
El Salvador	Nicaragua	Togo	
Espagne	Niger	Trinité-et-Tobago	
Estonie	Nigéria	Tunisie	
Etats-Unis d'Amérique	Norvège	Turquie	

¹ Voir la liste des participants (MC/2309).

² Voir le paragraphe 11.

3. Le Bahreïn, la Chine, l’Ethiopie, le Saint-Siège, l’Indonésie, le Qatar, la Fédération de Russie, l’Arabie saoudite et l’ex-République yougoslave de Macédoine étaient représentés par des observateurs.

4. L’Office des Nations Unies, l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme, l’Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, l’Union africaine, l’Union européenne, le Groupe des Etats d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, le Centre international pour le développement des politiques migratoires, l’Organisation internationale du Travail, l’Organisation internationale de la Francophonie, l’Organisation de la Conférence islamique, le Fonds des Nations Unies pour l’enfance, la Banque mondiale et l’Organisation mondiale de la Santé étaient représentés par des observateurs.

5. Le Comité international de la Croix-Rouge, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l’Ordre souverain de Malte ainsi que les organisations internationales non gouvernementales (ONG) suivantes étaient représentés par des observateurs : Action Humanitaire Africaine, Caritas Internationalis, le *Center for Migration Studies of New York*, la Fédération des organismes chrétiens de service de volontariat international³, le Comité consultatif mondial des Amis, la Commission internationale catholique pour les migrations, l’Institut international de droit humanitaire³, l’Organisation internationale islamique de secours, le Service Jésuite des Réfugiés, la Fédération luthérienne mondiale, le *Refugee Education Trust* et *Scalabrini International Migration Network*³.

OUVERTURE DE LA SESSION, POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET DES OBSERVATEURS

6. Le Président sortant, M. S. Kitajima (Japon), a ouvert la session le lundi 29 novembre 2010 à 10h20.

7. Le Conseil a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants des Etats Membres énumérés au paragraphe 2 et les avait trouvés en bonne et due forme, et qu’il avait été informé des noms des observateurs pour les Etats non-membres, les organisations internationales gouvernementales et les ONG énumérés aux paragraphes 3 à 5.

ELECTION DU BUREAU

8. Le Conseil a élu les membres du bureau suivants :

Président :	M. Idriss Jazaïry (Algérie)
Premier Vice-Président :	M. Christian Strohal (Autriche)
Second Vice-Président :	Mme Alicia Arango (Colombie)
Rapporteur :	M. Khondker Talha (Bangladesh)

9. En prenant la présidence, M. Jazaïry s’est déclaré honoré d’avoir été élu, et a félicité les autres membres du bureau pour leur élection. Etant donné que 3 % de la population mondiale était constitué de migrants internationaux, le phénomène migratoire était désormais au cœur des

³ Voir le paragraphe 17.

priorités internationales. L'intensification du dialogue international sur la migration avait modifié la perception des politiques migratoires : la problématique de la migration n'était plus appréhendée dans une perspective purement nationale ou bilatérale, mais plutôt comme un phénomène mondial source de difficultés mais aussi de possibilités de développement, tant pour les pays d'origine que pour les pays de destination. Depuis sa création, l'OIM avait vu son mandat et sa couverture géographique s'élargir considérablement. Lors de son élection, le Directeur général s'était fixé trois priorités stratégiques qui visaient à redynamiser l'Organisation pour lui permettre de répondre aux difficultés actuelles. A cet égard, des réformes structurelles et budgétaires avaient été lancées pour faire face à la crise économique et financière mondiale qui sévissait actuellement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10. Le Conseil a adopté l'ordre du jour reproduit dans le document MC/2292/Rev. 2.

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES ET OBSERVATEURS

a) Demandes d'admission en qualité de Membre soumises par le Royaume du Lesotho, la République centrafricaine, la République démocratique du Timor-Leste, la République du Botswana et le Royaume du Swaziland

11. Le Conseil a adopté par acclamation les résolutions n^{os} 1193, 1194, 1195, 1196 et 1197 admettant, respectivement, le Royaume du Lesotho, la République centrafricaine, la République démocratique du Timor-Leste, la République du Botswana et le Royaume du Swaziland en tant que Membres de l'OIM.

12. La délégation du Royaume du Lesotho a remercié les Membres de l'OIM d'avoir accepté la demande d'admission présentée par son pays. Les difficultés posées par l'accroissement des flux migratoires continuaient à peser lourdement sur le Lesotho. L'OIM était l'enceinte la plus appropriée pour relever ces difficultés à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Le Lesotho ferait appel à l'aide de l'OIM dans le domaine du renforcement des capacités, de l'élaboration des politiques, et de la mise en commun d'expériences et d'idées, et coopérerait avec elle. A tous les niveaux, il fallait faire en sorte que les flux migratoires soient ordonnés, gérables et axés sur le développement durable.

13. La délégation de la République centrafricaine a remercié l'OIM d'avoir accepté la demande d'admission de son pays. La République centrafricaine, qui avait des frontières communes avec le Tchad, le Cameroun, le Soudan, la République démocratique du Congo et la République du Congo, avait toujours accueilli les personnes déplacées en situation de détresse. Elle était déterminée à rechercher des solutions efficaces aux problèmes de la migration dans le monde et, à cette fin, souhaitait instaurer une relation étroite et durable avec l'OIM.

14. La délégation de la République démocratique du Timor-Leste a remercié l'OIM pour le soutien qu'elle apportait aux efforts de reconstruction au Timor-Leste. En 1999, l'OIM avait joué un rôle clé dans le retour et la réintégration de nombreux Timorais du monde entier qui avaient fui le pays ou en avaient été chassés entre 1975 et 1999. Parmi ceux qui étaient retournés au pays se trouvaient des chefs de la résistance, qui avaient contribué de manière déterminante à la reconstruction nationale. Le Timor-Leste était particulièrement sensible à l'importance accordée

par l'OIM à la participation active du pays et au recours aux capacités nationales. Le Gouvernement timorais poursuivrait sa coopération avec l'OIM pour renforcer son système national de gestion des migrations afin de pouvoir répondre aux défis migratoires complexes qui se posaient dans le monde.

15. La délégation de la République du Botswana a remercié l'OIM d'avoir accepté la demande d'admission du Botswana. Elle a félicité les quatre autres nouveaux Membres ainsi que les trois nouveaux observateurs. Le Botswana était déterminé à honorer les obligations qui lui incombait en qualité de Membre de l'OIM et à contribuer aux efforts déployés pour atteindre les buts et objectifs de l'Organisation.

16. La délégation du Royaume du Swaziland a déclaré que son pays espérait tirer profit de son adhésion à l'Organisation, notamment pour répondre aux défis de la migration irrégulière en partenariat avec d'autres Etats Membres. En tant que participant actif au Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe, le Swaziland s'engageait à adhérer pleinement à l'action de l'OIM.

b) Demandes de représentation en qualité d'observateur soumises par l'Institut international de droit humanitaire, la Fédération des organismes chrétiens de service de volontariat international et *Scalabrini International Migration Network*

17. Conformément aux résolutions n^{os} 1198, 1199 et 1200, respectivement, le statut d'observateur aux réunions du Conseil a été accordé à l'Institut international de droit humanitaire, à la Fédération des organismes chrétiens de service de volontariat international, et à *Scalabrini International Migration Network*.

18. Le représentant de l'Institut international de droit humanitaire a fait observer que celui-ci entretenait une longue tradition de coopération avec l'OIM, le Comité international de la Croix-Rouge, l'Union européenne, l'Union africaine et d'autres organisations régionales, et qu'il convenait d'intensifier la coopération internationale pour protéger les droits des migrants. Entre autres activités, l'Institut avait assuré en 2010 des formations sur diverses questions migratoires, dont la question des réfugiés.

19. La Fédération des organismes chrétiens de service de volontariat international était attachée à promouvoir les droits de l'homme et la justice sociale et à diffuser une culture du respect pour tous. Elle déployait son action au niveau local et national, s'employait à établir un réseau qui favorise la coopération dans le domaine du développement, collaborait avec les diasporas s'occupant des migrants à l'étranger, et coopérait avec les milieux universitaires et des instituts sociaux sur ces questions. Ses représentants ont remercié le personnel de l'OIM en poste à Rome, à New York et à Genève de jeter les bases d'une coopération fructueuse.

20. Le représentant de *Scalabrini International Migration Network* (SIMN) a déclaré que, dans ses efforts pour promouvoir la formulation de politiques saines et offrir des services aux migrants, aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, son organisation se heurtait au défi immense que posaient l'augmentation persistante des flux de migrants et de réfugiés, la mise en œuvre de politiques d'immigration restrictives et la montée de la xénophobie. Fondé en 2006, SIMN était une organisation à but non lucratif qui visait à promouvoir la dignité et les droits des migrants par des études scientifiques, des programmes de formation, une assistance technique et des programmes de défense des droits des intéressés mis en œuvre dans des centres d'étude sur la migration, des centres d'accueil de migrants et de

réfugiés, des écoles et des orphelinats. Son statut d'observateur auprès de l'OIM améliorerait ses relations et son action avec le monde de la migration.

21. Le Directeur général a souhaité la bienvenue aux cinq nouveaux Etats Membres et aux trois observateurs, et s'est réjoui à la perspective d'une coopération avec eux pour relever les défis migratoires.

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL

22. Le Directeur général a fait une présentation PowerPoint⁴ résumant son rapport au Conseil, qui est annexé au présent rapport.

ALLOCUTION DE L'ORATEUR PRINCIPAL

23. Mme Cecilia Malmström, Commissaire européen aux Affaires intérieures, a prononcé un discours⁵ sur le thème "L'avenir des migrations : renforcer les capacités face aux changements". Bien que le monde ait considérablement changé depuis la création de l'OIM, il y a 60 ans, elle a estimé que, pour trois raisons au moins, il avait toujours besoin d'une organisation solide pour s'occuper de la migration internationale.

24. Tout d'abord, les mouvements de population étaient plus importants que jamais. On estimait que 215 millions de personnes résidaient actuellement dans un pays autre que celui de leur naissance, et qu'il y avait plus de 800 millions de déplacés internes dans le monde, ce qui signifiait qu'un milliard de personnes étaient des migrants.

25. Ensuite, la mondialisation du commerce s'accompagnait nécessairement d'une mondialisation des compétences et de la mobilité. Tout pays soucieux de son développement socioéconomique devait tenir compte de cette réalité. En outre, la mondialisation s'était traduite par une plus grande interdépendance, les décisions prises dans un pays ayant d'importantes répercussions dans d'autres. D'où l'importance du dialogue et de la compréhension mutuelle, y compris à l'échelle régionale. C'était là un domaine dans lequel l'OIM avait un rôle crucial à jouer.

26. Enfin et, peut-être, surtout, l'OIM mettait en relief la dimension humaine du phénomène migratoire. Les migrants étaient des hommes et des femmes aspirant à une vie meilleure, mais aussi des enfants qui, en raison de leur vulnérabilité, exigeaient des gouvernements qu'ils adaptent leurs politiques. Ce visage humain de la migration était, aujourd'hui, bien trop souvent absent de l'idée que se faisait le public de la migration. Celle-ci avait parfois une connotation négative, alors même que le devoir de toute société qui fonctionne bien était d'accueillir et de protéger ceux qui étaient dans le besoin. Quant aux médias, ils délivraient eux aussi constamment des messages négatifs sur la migration. L'histoire montrait que transformer les migrants en boucs émissaires avait des conséquences dramatiques.

27. Il était fondamental que l'OIM, les Etats Membres, d'autres organisations et les acteurs internationaux s'opposent à cette évolution. Il leur appartenait de s'employer plus activement à

⁴ Les exposés de l'Administration sont accessibles sur le site Internet de l'OIM à l'adresse www.iom.int.

⁵ L'intégralité de la déclaration de Mme Malmström est accessible sur le site Internet de l'OIM à l'adresse www.iom.int.

reconnaître ouvertement les contributions sociales, économiques et culturelles des migrants à la société. Bien gérée, la migration était un phénomène positif qui pouvait véritablement profiter à toutes les parties intéressées. La plupart des migrants étaient de réels atouts pour la société. De fait, la notion de “migrant illégal” était aberrante. Des personnes pouvaient être contraintes de recourir à des moyens irréguliers pour migrer, par exemple dans le but d’obtenir une protection internationale, mais aucun être humain n’était “illégal”.

28. De nombreuses régions du monde subissaient les effets de l’évolution démographique. L’Union européenne (UE) ne faisait pas exception à cet égard. Sa population active allait bientôt commencer à diminuer, alors même que sa population totale augmentait. Elle était confrontée à un chômage élevé mais, parallèlement, le nombre de vacances d’emploi était en augmentation. Selon certaines estimations, il manquerait entre 400 000 et 700 000 cadres informatiques dans l’Union européenne en 2015 et, en 2020, la pénurie de professionnels de la santé se situerait entre 1 et 2 millions de personnes. C’est pourquoi, l’UE avait adopté une stratégie, Europe 2020, qui visait à réduire le chômage et à répondre à la demande de main-d’œuvre. Etant donné que certaines qualifications devaient être recherchées hors de son territoire, sur un marché du travail mondial extrêmement compétitif, l’UE devait rendre son marché du travail plus attrayant et ses sociétés plus accueillantes.

29. Le Programme de Stockholm que les Etats membres de l’UE avaient adopté en décembre 2009 fixait les priorités de l’UE pour les cinq années à venir. Globalement, il visait à garantir la sécurité des citoyens de l’UE ainsi que le plein respect des droits et libertés fondamentales. Il réaffirmait en outre la nécessité de la migration de travail. Certes, il appartenait à chaque Etat membre de décider du nombre de travailleurs qu’il souhaitait admettre. Cependant, l’UE avait besoin d’un cadre commun définissant les règles et les conditions d’admission. Pour faire face au besoin de travailleurs hautement qualifiés, elle avait adopté la Directive dite “carte bleue” (Directive 2009/50/EC établissant les conditions d’entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d’un emploi hautement qualifié) en mai 2009. Etant donné qu’elle avait également besoin de travailleurs peu spécialisés, elle avait entrepris d’élaborer une directive analogue sur les travailleurs saisonniers. L’Union européenne devait faire en sorte que les sociétés internationales puissent muter plus facilement leur personnel de part et d’autre de ses frontières. C’est pourquoi, elle avait présenté une directive relative aux transferts au sein d’une même société.

30. Cependant, ces mesures n’étaient pas suffisantes. L’UE avait besoin d’une politique novatrice qui réponde à ses besoins ainsi qu’aux intérêts des migrants et de ses pays partenaires. Une telle politique devrait permettre de faire coïncider les qualifications disponibles et les besoins du marché du travail. A cette fin, l’UE lancerait en 2012 une base de données contenant des prévisions actualisées sur l’offre de qualifications et les besoins du marché du travail. Elle devrait éviter tout “gaspillage de cerveaux”, c’est-à-dire l’inutilisation des compétences déjà présentes sur son territoire. La Suède, le pays de l’intervenante, avait cruellement manqué de médecins quelques années auparavant, et avait constaté avec surprise qu’il y en avait beaucoup parmi les migrants chauffeurs de taxi, conducteurs de tram ou balayeurs de rue dans le pays. Donner à ces migrants de longue date des cours de langue ou une formation qualifiante était revenu moins cher que “d’importer” des médecins.

31. Il fallait que l’UE soit plus transparente quant aux réalités de la migration et aux règles et procédures applicables lors de l’arrivée de migrants dans un Etat membre de l’Union européenne. A cette fin, la Commission européenne mettrait en place un portail de l’immigration au début de 2011.

32. Aucune politique migratoire n'était viable sans un volet intégration, et l'Union européenne devait intensifier ses efforts à cet égard. Pour renforcer l'intégration, la Commission européenne allait présenter sous peu des propositions s'inspirant d'expériences et de méthodes mises en œuvre à l'échelle locale et régionale, où l'intégration était particulièrement importante. Par ailleurs, l'UE devait également améliorer sa capacité à vérifier l'identité de ceux qui pénétraient sur le territoire européen et à combattre la traite des êtres humains. C'est pourquoi, elle avait renforcé son agence chargée des frontières extérieures, FRONTEX. En outre, un accord s'esquissait sur les propositions de la Commission européenne relatives à une législation anti-traite, et un coordonnateur de la lutte contre la traite allait être nommé sous peu.

33. L'Union européenne devait redoubler d'efforts pour lutter contre l'emploi illégal. C'est pourquoi, elle avait récemment adopté des règles visant les employeurs qui exploitaient des migrants irréguliers et profitaient d'eux. En outre, elle avait resserré sa coopération avec des pays partenaires. A cet égard, elle se félicitait du lancement, en octobre, de l'Observatoire des États d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) sur les migrations.

34. Pour que les migrations soient gérées dans l'intérêt de tous, l'UE devait reconnaître que le monde changeait et que de nouvelles politiques étaient nécessaires. Pour sa part, la Commission européenne expérimentait ce qu'il était convenu d'appeler des partenariats pour la mobilité, ce qui lui permettait d'aborder divers aspects de la migration à l'intérieur d'un unique cadre cohérent. Des partenariats de ce genre avaient déjà été noués avec le Cap-Vert, la République de Moldova et la Géorgie, et ils avaient été suffisamment concluants pour inciter à en nouer d'autres. La Commission s'emploierait aussi à renforcer ses politiques dans des domaines clés tels que le couple migration et développement et la corrélation entre le changement climatique et la migration.

35. Avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, un an auparavant, l'UE avait acquis la personnalité morale. Son rôle dans les relations extérieures s'en était trouvé renforcé, ce qui influencerait également sur ses relations futures avec l'OIM. L'UE, qui était l'un des partenaires et contributeurs les plus importants de l'OIM, devrait être en mesure de jouer un rôle conforme à son statut sur le plan politique et financier.

36. En conclusion, Mme Malmström a énuméré un certain nombre de questions auxquelles il fallait s'atteler en priorité. La première concernait la "fuite des cerveaux". Si le choix de migrer devait être personnel, le besoin de qualifications dans certains pays ne devrait toutefois pas vider d'autres de leurs cadres compétents. A cet égard, l'UE avait assumé ses responsabilités en mettant en place des politiques de développement destinées à aider les pays à conserver leurs talents et à appuyer des programmes de formation et d'éducation dans des secteurs d'emploi mis à rude épreuve. Elle souscrivait aux directives de l'Organisation mondiale de la Santé intitulées "Mesures incitatives pour les professionnels de la santé", et mettait tout en œuvre pour aider les migrants à se procurer un revenu et à transférer leurs compétences et des investissements dans leur pays d'origine. Des mesures supplémentaires étaient nécessaires pour faciliter les rapatriements de fonds, mais c'était là une question qu'il fallait aborder à l'échelle mondiale et qui devrait être traitée en priorité lors de discussions futures à l'OIM.

37. La deuxième priorité consistait à renforcer la base de connaissances aux fins d'élaboration de politiques. Il était indispensable de disposer de données chiffrées plus étoffées pour garantir un dialogue et une coopération véritables et faire pièce aux attitudes négatives. Le Rapport *Etat de la migration dans le monde* et la série des profils migratoires étaient deux contributions importantes de l'OIM à cet objectif. Les profils migratoires permettaient de mieux comprendre les réalités de

la migration et d'établir si les politiques portaient du fruit ou non. Il serait particulièrement utile que l'ensemble des pays du monde soient couverts d'ici 2015. La Commission européenne soutiendrait une telle initiative.

38. Le Conseil de l'OIM, qui réunissait de nombreux pays et organisations possédant chacun sa propre expérience et sa propre appréciation de la migration, était l'enceinte idéale pour faire avancer et diffuser les enseignements tirés. La Commission européenne était prête à nouer des partenariats avec les membres du Conseil, à mettre en relief la dimension humaine qui se trouvait au cœur de la migration, et à suivre les fluctuations économiques dans l'intérêt des marchés du travail et de sociétés dynamiques.

39. Au cours de la discussion qui a suivi, une délégation a estimé que le 60^e anniversaire de l'OIM était l'occasion idéale de renforcer les relations entre l'OIM et l'Union européenne afin de donner à la migration un visage humain. Elle a suggéré que d'autres pays reprennent à leur compte la tentative de la Suède de rendre le marché du travail attrayant tout en évitant le "gaspillage de cerveaux", et qu'on recoure aux qualifications et aux compétences professionnelles de ceux qui étaient sur place plutôt que d'encourager de nouvelles migrations.

40. Mme Malmström a reconnu que le 60^e anniversaire offrait une occasion idéale de coopération sur le visage humain de la migration. A cet égard, la Commission européenne pourrait tirer profit du réseau d'Etats Membres et d'organisations partenaires de l'OIM.

41. Une autre délégation a voulu savoir quelles mesures la Commission européenne prenait pour ménager des possibilités de réinstallation sur son territoire. Mme Malmström a répondu que l'UE avait arrêté un programme de réinstallation qui prévoyait que les Etats membres regrouperaient les ressources disponibles et, en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), réinstalleraient les occupants de certains camps de réfugiés. Ce programme serait lancé dès que d'ultimes points techniques seraient résolus. L'UE pouvait contribuer à l'action menée par l'OIM, les Etats Membres et le HCR dans diverses régions du monde en ciblant l'affectation de ses ressources.

42. Le Directeur général, se référant à la série des profils migratoires que l'OIM publiait avec le soutien de la Commission européenne, a fait savoir que 19 des 35 volumes qu'il était prévu de publier étaient achevés. Il avait récemment engagé l'Organisation à produire d'autres volumes, qui couvriraient la plupart des pays africains et des Etats du Golfe. A cet égard, il était heureux de savoir que l'OIM pouvait continuer à compter sur la bonne volonté de la Commission européenne. Pour sa part, l'Observatoire ACP avait lancé un programme pilote dans douze pays (quatre en Afrique, quatre dans le Pacifique et quatre dans les Caraïbes), qui serait élargi ultérieurement. Ensemble, la série des profils migratoires et l'Observatoire ACP permettraient de recueillir des informations pour disposer d'une base de données statistiques plus complète et plus fiable, dont l'absence entravait actuellement les efforts de planification de la plupart des pays.

LANCEMENT DU RAPPORT *ETAT DE LA MIGRATION DANS LE MONDE 2010*

L'AVENIR DES MIGRATIONS : RENFORCER LES CAPACITES FACE AUX CHANGEMENTS

43. Présentant le Rapport *Etat de la migration dans le monde 2010 – L'avenir des migrations : Renforcer les capacités face aux changements*, le Directeur général a indiqué qu'à compter de 2010, cette publication paraîtrait annuellement, et simultanément en anglais, en

espagnol, et en français. Elle serait moins volumineuse, davantage axée sur l'élaboration des politiques, et plus facile d'utilisation que les années précédentes, et les documents de base seraient disponibles en ligne. Un conseil consultatif externe avait été créé, et la série de séminaires sur le rapport *Etat de la migration dans le monde* mise en place.

44. Le rapport *Etat de la migration dans le monde 2010* visait à aider les Etats, les organisations régionales et internationales, la société civile et le secteur privé à se préparer aux défis et chances futurs de la migration. La partie A dressait l'inventaire des capacités requises, et comprenait une liste récapitulative à l'intention des acteurs de la migration, une présentation de certaines activités en cours, des meilleures pratiques et des lacunes, ainsi que des recommandations. La partie B était consacrée aux répercussions de la crise économique sur les différentes régions, et comprenait de nouveaux tableaux. Le rapport soulignait qu'on s'attendait à 405 millions de migrants d'ici 2050, que les gouvernements avaient besoin de politiques et de capacités pour pouvoir gérer la migration en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine, et que ces politiques devaient veiller à ce que la migration profite à chacun.

45. En 2010, les migrants avaient rapatrié quelque 440 milliards de dollars E.-U., dont 325 milliards de dollars E.-U. vers les pays en développement. La population mondiale augmentait, l'urbanisation se poursuivait et les sociétés se diversifiaient et, tandis que dans la plupart des pays industrialisés la population vieillissait et le nombre d'actifs diminuait, l'excédent de main-d'œuvre s'amplifiait dans de nombreux pays en développement. Par ailleurs, le changement climatique faisait sentir ses effets sur la migration, et le nombre de catastrophes naturelles s'était accru de 49 % au cours des dix années précédentes.

46. La crise économique s'était traduite par un taux de chômage plus élevé parmi les migrants que parmi les autochtones, bien que le recul des rapatriements de fonds ait été nettement moins marqué que prévu. De même, le nombre de migrants à être retournés dans leur pays d'origine avait été moins élevé qu'escompté, tandis que les flux migratoires irréguliers s'étaient ralentis. Cependant, la vulnérabilité de ceux qui étaient restés dans le pays d'accueil s'était accrue face à la montée de l'hostilité à leur égard.

47. Le rapport passait en revue les moyens d'identifier les capacités essentielles requises pour gérer la migration, maximiser les liens entre l'offre et la demande de main-d'œuvre à l'échelle mondiale, renforcer et développer les systèmes de gestion de la migration, et mobiliser les ressources nécessaires. Il préconisait une approche plus globale et plus cohérente en matière de renforcement des capacités, consistant notamment à évaluer régulièrement les exigences actuelles et escomptées des besoins de renforcement des capacités, à apprécier les incidences des programmes de renforcement des capacités et à reconnaître que pour gérer la migration, les compétences techniques et opérationnelles étaient tout aussi importantes que les moyens financiers.

48. Le rapport concluait que, dans la mesure où les capacités n'étaient pas toujours à la hauteur de l'intérêt porté au phénomène migratoire, les pouvoirs publics étaient souvent incapables de tirer profit de la migration ou d'éviter ses aspects négatifs. Il était indispensable d'agir rapidement pour disposer de capacités adaptées à l'importance des défis migratoires, et de resserrer les partenariats entre les pays d'origine, de transit et de destination.

DEBAT GENERAL⁶

49. Les Etats Membres ci-après (énumérés par ordre alphabétique) ont fait une déclaration : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique (au nom de l'Union européenne), Bolivie (Etat plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Colombie, Congo, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Honduras, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Malte, Maroc, Mexique, Namibie, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, Royaume-Uni, Rwanda, Serbie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie, Uruguay, Zambie et Zimbabwe (au nom du Groupe africain).

50. Des déclarations ont également été faites ou présentées par les observateurs suivants : Chine, Ethiopie, Saint-Siège, Fédération de Russie, Organisation mondiale de la Santé, Union africaine, Ordre souverain de Malte, Organisation de la Conférence islamique, et Commission internationale catholique pour les migrations.

51. Les participants ont souhaité la bienvenue aux nouveaux Etats Membres et observateurs. Ils ont remercié le personnel de l'OIM pour son dévouement, et ont déploré le décès de six membres du personnel survenu dans l'exercice de leurs fonctions en 2010. Plusieurs Etats Membres ont vivement engagé l'Administration à veiller à ce que toutes les régions géographiques soient équitablement représentées parmi le personnel du Siègne.

52. L'Administration a été félicitée pour avoir maintenu la croissance nominale zéro dans la partie administrative du budget. Cependant, certains Etats Membres se sont déclarés préoccupés par le fait que les besoins budgétaires réels de l'Organisation n'étaient pas couverts. Ils ont été nombreux à s'engager à collaborer étroitement au sein du Groupe de travail sur la réforme budgétaire pour trouver des solutions de rechange au financement de la structure de base.

53. De nombreux participants se sont réjouis à la perspective de la célébration du 60^e anniversaire de l'OIM. Cet événement pourrait être l'occasion d'organiser une réunion de haut niveau sur les moyens de relever les nouveaux défis migratoires, et sur le rôle et l'avenir de l'OIM, d'attirer de nouveaux Etats Membres, d'adopter une stratégie globale de financement par le secteur privé et les fondations, et d'approfondir le dialogue sur le respect des droits de l'homme et la migration.

54. Divers Etats Membres ont rendu hommage à l'action menée par l'Organisation pour apporter une aide humanitaire lors de catastrophes naturelles ou autres. La délégation du Chili a remercié l'OIM pour son intervention au lendemain du tremblement de terre survenu au début de 2010, et le représentant du Pakistan a exprimé sa gratitude pour le ferme soutien apporté au Gouvernement et à la population de son pays après les récentes inondations. La visite effectuée par le Directeur général dès le début de la catastrophe avait été opportune et fort appréciée. L'Organisation avait été vivement engagée à élaborer une stratégie interne qui donne une définition de l'aide humanitaire sur la base des principes humanitaires fondamentaux et des enseignements tirés, et qui soit alignée sur le système humanitaire international.

55. Des inquiétudes ont été exprimées à maintes reprises face à la montée de la xénophobie et de l'hostilité à l'encontre des migrants dans un contexte de restrictions et d'austérité budgétaires,

⁶ Les textes des déclarations, telles qu'elles ont été reçues des Membres et observateurs, sont accessibles aux Etats Membres sur le site Internet de l'OIM à l'adresse www.iom.int.

et l'OIM a été vivement engagée à multiplier les campagnes de sensibilisation qui mettent en relief la contribution positive des migrants à la croissance économique et au développement humain des pays développés et en développement, d'origine et de destination. Les droits de l'homme devaient être intégrés dans les politiques migratoires des Etats Membres. La stigmatisation et le dénigrement des migrants ou le repli sur soi ne permettaient guère de résoudre les questions migratoires. Pour remédier aux déséquilibres dans le cycle de la migration, il fallait autonomiser les migrants, et préserver leurs droits civils, politiques, sociaux, culturels et économiques.

56. A cet égard, des Etats Membres se sont félicités du rapport *Etat de la migration dans le monde*, considéré comme un outil de travail utile qui apportait des éclaircissements sur d'importantes tendances migratoires. L'intention de l'OIM de publier cet ouvrage annuellement et simultanément en anglais, en espagnol et français a été accueillie favorablement. Le rapport contenait des références utiles à des stratégies et aux meilleures pratiques en matière de renforcement des capacités, qui aideraient les Etats à se préparer aux changements. Cependant, il pourrait développer la question des familles considérées comme un tout, plutôt que de privilégier des catégories telles que les enfants ou les femmes.

57. Les processus consultatifs régionaux (Processus de Colombo, Processus de Bali, Conférence sud-américaine sur la migration) ont été fréquemment évoqués, ainsi que le rôle précieux que jouait l'OIM en leur apportant son appui.

58. Le Directeur général a vivement engagé tous les gouvernements à ratifier les amendements à la Constitution, qu'il espérait voir entrer en vigueur à l'occasion du 60^e anniversaire de l'OIM.

59. Le 60^e anniversaire offrirait l'occasion de réfléchir – à bon escient, de manière approfondie et sans prétention – aux objectifs de l'OIM pour l'avenir, de mettre en relief les aspects positifs de la migration et de faire connaître des exemples de migrations réussies. Les efforts déployés dans ce contexte pour contrer la montée de l'hostilité à l'égard des migrants seraient soutenus par l'accent mis sur les droits de l'homme par l'actuelle présidence du Groupe mondial sur la migration pendant les six mois de son mandat, et par le fait que la question des droits de l'homme faisait désormais partie intégrante du Forum mondial sur la migration et le développement. La capacité de l'Organisation à convoquer une réunion de haut niveau pour commémorer sa création dépendrait des arrangements conclus avec le HCR, qui célébrait son 60^e anniversaire à peu près au même moment.

60. L'Administration se réjouissait de contribuer aux délibérations du Groupe de travail sur la réforme budgétaire en tant que de besoin. Elle continuerait à s'efforcer de réaliser des économies et d'utiliser les maigres ressources de l'OIM de manière avisée, en soulignant les avantages comparatifs de l'Organisation par rapport à d'autres institutions, tout en reconnaissant également leurs atouts. Les Etats Membres pouvaient appuyer ces efforts de deux manières sans augmenter leurs contributions assignées : en passant des accords avec l'OIM sur les privilèges et immunités de son personnel, et en l'aidant à louer des locaux pour un prix modique ou en mettant de tels locaux à sa disposition.

61. Le Directeur général avait toujours à cœur de garantir une représentation géographique équitable parmi les membres du personnel du Siège, rappelant que le programme d'experts associés était l'un des moyens mis en œuvre à cette fin. Les Etats qui ne pouvaient se permettre

de rémunérer un expert associé pouvaient envisager la possibilité d'un parrainage par un pays membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

62. L'Organisation ferait le nécessaire pour définir son rôle en matière d'assistance humanitaire. A cet égard, le Directeur général a rappelé qu'il continuait d'examiner la possibilité de mettre en place un fonds renouvelable pour imprévus sur lequel l'OIM pourrait s'appuyer lors de crises humanitaires. L'existence d'un tel fonds permettrait à l'Organisation d'être opérationnelle bien plus rapidement en cas d'urgence. De nouveaux fonds ne seraient pas nécessaires. Le financement proviendrait de fonds existants, et tout montant prélevé serait remboursé dès que l'argent du projet commencerait à arriver.

63. La durabilité était une autre question fondamentale dans le domaine de l'aide humanitaire. La communauté internationale avait tendance à se montrer compatissante et généreuse au lendemain d'une catastrophe, sans toutefois être capable d'aller jusqu'au bout de sa mission. C'était le cas, par exemple, en Haïti, où sévissait actuellement une épidémie de choléra, ou encore au Pakistan, où l'absence de mesures de redressement à long terme conduirait à l'impasse.

64. Le Directeur général a encouragé tous les Etats Membres à indiquer tout aspect des interventions de l'OIM ou tout défi ou évolution migratoire dont ils souhaiteraient discuter avec l'Organisation lors des après-midi d'information. Pour ce qui était des processus consultatifs régionaux, il a souligné qu'une certaine régularité était indispensable pour garantir leur efficacité.

65. La Directrice générale adjointe a confirmé que l'OIM continuait de s'employer à promouvoir les processus consultatifs régionaux. Elle a remercié la Colombie d'avoir ratifié, peu de temps auparavant, les amendements à la Constitution, et a engagé instamment tous les Etats Membres à faire de même dans les meilleurs délais. Si l'Administration espérait pouvoir publier le rapport *Etat de la migration dans le monde* chaque année et dans les trois langues officielles, il faudrait qu'elle dispose de fonds suffisants à cette fin.

66. Le Président a souligné un fait relevé par plusieurs orateurs, à savoir que dans les pays industrialisés, la population active était insuffisante, alors que dans les pays en développement, elle était excédentaire. La meilleure façon de faire face à cette situation et de lutter contre la migration irrégulière était de renforcer les voies de migration légale.

67. L'Organisation avait été invitée à faire coïncider ses objectifs stratégiques avec ses fonctions essentielles, en tenant compte de la nécessité d'assurer une prévisibilité plus grande. Le coût de la structure de base requise par rapport aux activités de projet de l'OIM devait être maintenu au niveau le plus bas possible, ce qui supposait un certain volume de projets mis en œuvre. Les projets étaient négociés avec les donateurs, qui, chacun, avaient des priorités différentes. Comme l'avait fait observer le Directeur général, les Etats Membres devaient eux aussi respecter les priorités énoncées dans la stratégie.

68. L'Organisation présentait l'avantage comparatif d'être présente sur le terrain. Elle devrait mettre à profit cette situation pour défendre les migrants et promouvoir des activités en leur faveur. Il conviendrait que les Membres se penchent sur la question de la fuite des cerveaux et soutiennent l'OIM dans ses efforts pour promouvoir la migration dans le cadre d'une approche plus vaste fondée sur les droits de l'homme et l'aide humanitaire, et menée effectivement en concertation avec d'autres institutions.

69. Se référant à plusieurs observations relatives à l'aspect financier, le Président a lancé un appel aux donateurs pour qu'ils versent à l'Organisation des fonds suffisants, afin qu'elle puisse concilier ses objectifs stratégiques avec ses fonctions essentielles. En outre, pour lui permettre d'améliorer sa riposte aux situations d'urgence comme le lui avaient demandé les Membres, il faudrait la doter des moyens nécessaires pour créer un fonds renouvelable. Enfin, il a estimé qu'une source de financement novatrice, utile et additionnelle pourrait consister en manifestations d'appel de fonds organisées par les bureaux de pays de l'OIM du monde entier.

GOUVERNANCE DE L'OIM

a) Projet de rapport sur la quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil

70. Le Conseil a adopté la résolution n° 1201 du 30 novembre 2010 approuvant le Rapport sur sa quatre-vingt-dix-huitième session (MC/2290).

b) Rapport sur la cent septième session du Comité exécutif

71. Le Conseil a adopté la résolution n° 1202 du 30 novembre 2010 par laquelle il prenait note, avec reconnaissance, du Rapport sur la cent septième session du Comité exécutif (MC/2295).

c) Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2010

72. Le Rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances a indiqué que la partie administrative du budget était restée inchangée depuis son adoption par le Conseil, en 2009, tandis que la partie opérationnelle du budget était passée de 896 millions de dollars E.-U. à 1,2 milliard de dollars E.-U., en raison de l'augmentation des dépenses liées à l'aide humanitaire fournie aux Gouvernements de la Colombie, de Haïti, du Pakistan et du Soudan, ainsi qu'à l'assistance technique et administrative apportée au Pérou. Les fonds additionnels qui avaient été reçus permettraient à l'Administration d'atteindre l'objectif de 41 millions de dollars E.-U. de revenus discrétionnaires. Le Comité permanent avait recommandé que le Conseil prenne note du document intitulé Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2010 (MC/2296).

73. Le Conseil a pris note du document MC/2296.

d) Programme et Budget pour 2011

74. Le Rapporteur du Comité permanent a déclaré que l'Administration avait souligné que le Programme et Budget pour 2011 (MC/2297) avait été élaboré compte tenu de la nouvelle structure approuvée par les Etats Membres. La partie administrative du budget était restée inchangée à 39 388 000 francs suisses sur la base du principe de croissance nominale zéro, grâce à l'adoption de diverses mesures favorisant l'efficacité et à des ajustements structurels destinés à absorber l'accroissement des dépenses statutaires annuelles. Le budget des opérations, estimé à 619 027 700 dollars E.-U., serait révisé tout au long de l'année au vu du niveau d'activité déployé par l'Administration. Calculés sur la base d'une moyenne triennale selon la formule convenue par les Etats Membres, les revenus discrétionnaires étaient estimés à 43,7 millions de dollars E.-U., étant entendu que des fonds additionnels étaient nécessaires pour atteindre cette somme. Le

Comité permanent avait pris note du Programme et Budget pour 2011 et avait recommandé que le Conseil approuve les parties administrative et opérationnelle du budget (s'élevant respectivement à 39 388 000 francs suisses et 619 027 700 dollars E.-U.).

75. Le Conseil a adopté la résolution n° 1203 du 30 novembre 2010 approuvant le Programme et Budget pour 2011.

e) Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget

76. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que, selon le document SCPF/50 sur l'état des contributions des Etats Membres à la partie administrative du budget, si certains Etats Membres avaient effectué des versements au titre de leurs arriérés, le nombre de ceux qui tombaient toujours sous le coup de l'article 4 de la Constitution restait toutefois non négligeable.

77. Le Comité permanent avait pris note de cette situation ainsi que des efforts de certains Etats Membres pour s'acquitter de leurs contributions restant dues, et les avait vivement engagés à tout mettre en œuvre pour s'en acquitter dans les meilleurs délais, ou à négocier un plan de remboursement avec l'Administration.

78. L'Administration a signalé que depuis la parution du document SCPF/50, le montant total dû avait légèrement reculé, passant de 5 256 832 francs suisses à 5 179 795 francs suisses, grâce aux paiements effectués par les Gouvernements de l'Algérie, de l'Etat plurinational de Bolivie, du Kazakhstan et de la République de Corée. Elle a vivement engagé les Etats Membres à effectuer leurs paiements dans les délais.

79. Le Directeur général a dit qu'il attachait une grande importance à la question des arriérés et qu'il s'efforçait de faire en sorte que tous les Etats Membres soient à jour dans le versement de leurs contributions assignées. Il avait rencontré les ambassadeurs de plusieurs pays en retard de paiement pour discuter des possibilités de règlement, et avait demandé aux bureaux de pays de l'OIM de faire des démarches similaires. A sa demande, le précédent Président du Conseil avait aussi écrit une lettre aux intéressés. Il a vivement engagé les pays en situation d'arriérés à négocier un plan de remboursement avec l'OIM. Ces plans présentaient de nombreux avantages : ils prévoyaient un échelonnement sur 5, 10, voire 15 ans, ainsi qu'un remboursement en monnaie locale, et permettaient de bénéficier de la deuxième ligne de crédit du Fonds 1035.

80. Le Conseil a souscrit à la recommandation du Comité permanent.

f) Examen de la stratégie de l'OIM

81. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que celui-ci avait procédé à un examen approfondi du document MC/INF/302 (Examen de la stratégie de l'OIM). Le Président avait suggéré de refléter le résultat de cet examen dans un projet de résolution à approuver par le Conseil. Un projet de résolution avait été distribué durant la session du Comité permanent. Le Président avait diffusé par la suite une version modifiée incorporant les points de vue des Etats Membres. Le Comité permanent avait pris note du document MC/INF/302 et décidé de rendre compte de ses discussions sur la stratégie au Conseil.

82. Le Président a ajouté que d'autres consultations sur ce projet de résolution avaient eu lieu le 18 novembre.

83. Le Conseil a adopté la résolution n° 1204 du 1^{er} décembre 2010 sur l'examen de la stratégie de l'OIM.

g) Révision du Statut du personnel

84. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que le Règlement du personnel, dans sa version révisée conjointement par l'Administration et l'Association du personnel, unifiait les dispositions applicables aux employés et celles applicables au personnel international. Cette révision du Statut du personnel s'inscrivait dans l'objectif général d'améliorer les structures et procédures administratives de l'OIM ; en outre, des dispositions obsolètes avaient été supprimées, la logique interne du document améliorée, la terminologie harmonisée et les clauses essentielles mises en relief. Le Comité permanent avait pris note du projet de révision du Statut du personnel reproduit dans le document MC/2300 (Révision du Statut du personnel), et recommandé qu'il soit approuvé par le Conseil.

85. La délégation d'un Etat Membre a voulu savoir quelles seraient les incidences financières du Statut du personnel révisé. Elle a rappelé, en outre, que l'enquête de satisfaction du personnel effectuée en février 2009 avait fait apparaître que 60 % du personnel de l'OIM n'était pas satisfait de la manière dont les ressources humaines étaient gérées, et s'est demandé si l'explication de cette insatisfaction n'était pas à chercher dans les dispositions du Statut actuel.

86. Le Conseiller juridique a répondu que, comme indiqué au paragraphe 15 du document MC/2300, les incidences financières éventuelles seraient absorbées par la partie administrative du budget approuvée pour 2011. Qu'elles soient négatives ou positives, elles ne seraient en aucun cas déterminantes. Elles concernaient des domaines tels que le congé annuel ou le congé de maternité qui, auparavant, avaient varié d'un pays à l'autre mais étaient désormais unifiés.

87. Le Directeur général a indiqué que l'insatisfaction du personnel révélée par l'enquête de février 2009 avait diverses causes, notamment la relative insécurité de l'emploi à l'OIM, qui était en partie imputable au mode de financement consistant à imputer les dépenses au budget des projets, ou encore l'absence de cours de perfectionnement. De concert avec la Directrice générale adjointe et le Directeur de la Division de la gestion des ressources humaines, il avait l'intention de s'atteler prochainement à la question des cours de perfectionnement. En outre, l'Administration s'était associée au Comité de l'Association du personnel pour réaliser une autre enquête, afin d'apprécier les incidences des mesures adoptées en 2010 sur la satisfaction du personnel.

88. Le Conseil a adopté la résolution n° 1205 du 1^{er} décembre 2010 sur le Statut du personnel révisé.

h) Autres points soulevés dans le rapport du Comité permanent des programmes et des finances

89. Le Rapporteur du Comité permanent a fait rapport sur un certain nombre d'autres points examinés à la septième session du Comité.

- **Echange de vues sur le renforcement des capacités en matière de gestion des migrations**

90. L'Administration avait défini le renforcement des capacités comme un processus consistant à mettre en place les moyens nécessaires à une gestion globale des migrations pour aider les organes gouvernementaux et appuyer les politiques et objectifs nationaux plus vastes. Les activités de renforcement des capacités de l'OIM étaient menées à la demande des Etats Membres et en coopération avec eux, ainsi qu'avec ses autres partenaires stratégiques (institutions des Nations Unies œuvrant dans des domaines tels que la santé, la lutte contre la traite et la migration de travail) et des organisations de la société civile. Le Comité permanent avait pris note du document d'information pertinent (SCPF/52, Renforcement des capacités en matière de gestion des migrations).

91. La délégation d'un Etat Membre a fait observer que l'OIM était mieux placée que bien d'autres organisations pour identifier les besoins des différents pays en matière de renforcement des capacités. Etant donné que ces besoins variaient d'un pays à l'autre, il était fondamental de mettre en œuvre une politique adaptée. Par ailleurs, il importait que les Etats bénéficiaires aient la maîtrise d'une politique judicieuse d'appui au renforcement des capacités. Comment l'OIM associait-elle les Etats Membres à cette fin ? Avait-elle évalué sa politique actuelle de renforcement des capacités et, dans l'affirmative, en était-elle satisfaite ? L'intervenant a, par ailleurs, estimé que le rapport *Etat de la migration dans le monde* ne devrait pas se contenter de reproduire des statistiques, mais offrir une analyse de la migration dans le monde d'aujourd'hui et proposer des solutions efficaces en matière de gestion des migrations qui soient adaptées aux besoins actuels.

92. Le Conseiller juridique a répondu qu'aucune évaluation formelle des activités de renforcement des capacités de l'OIM n'avait été effectuée. Ce n'était pas tant à l'Administration qu'aux Etats Membres qu'il incombait de décider s'ils étaient satisfaits ou non.

93. Le Directeur général a relevé que le renforcement des capacités était le domaine le plus demandé au sein de l'Organisation. Celle-ci pouvait être fière des services qu'elle proposait à ce jour – séminaires, ateliers, formations dans des centres de renforcement des capacités tels que celui de Moshi (République-Unie de Tanzanie), ou encore la possibilité d'envoyer des formateurs dans certains endroits. En 2011, toutefois, l'OIM devrait mettre davantage l'accent sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés. La migration de travail représentant le plus gros des mouvements migratoires, il pourrait être utile d'organiser au début de 2011 une session d'information à l'intention des Etats Membres pour leur décrire les activités de renforcement des capacités déployées par l'OIM dans le monde.

- **Déclaration d'un représentant de l'Association du personnel**

94. Le Président du Comité de l'Association du personnel avait remercié l'Administration pour sa collaboration plus étroite avec l'Association du personnel et pour l'octroi de fonds additionnels destinés aux conseils juridiques fournis au personnel afin de pallier l'insuffisance des fonds disponibles pour l'assurance juridique. Le Directeur général s'était lui aussi félicité des relations fructueuses entre le Comité et l'Administration. Le représentant de la France avait signalé que le Directeur général et l'Ambassadeur de la France avaient signé un accord d'exemption fiscale applicable aux membres du personnel de l'OIM résidant en France, qu'ils travaillent en France ou au Siège. Le Comité permanent avait pris note de la déclaration du Président du Comité de l'Association du personnel.

- **Rapport sur les ressources humaines**

95. L'Administration avait présenté le document intitulé Rapport sur la gestion des ressources humaines (MC/INF/301), d'où il ressortait que la mise en œuvre de la politique de rotation, qui entraînait dans sa troisième année consécutive, avait déjà donné quelques-uns des résultats prévus, et que les politiques et directives relatives aux contrats du personnel avaient été améliorées. Un Etat Membre a vivement engagé les pays développés à envisager la possibilité de financer des experts associés originaires de pays en développement. Le Comité permanent avait pris note du document MC/INF/301.

- **Rapport d'étape du Groupe de travail sur la réforme budgétaire**

96. Présentant le document intitulé Groupe de travail sur la réforme budgétaire – Rapport d'étape (SCPF/53), le Président du Comité permanent avait fait savoir que le mandat du Groupe de travail avait été adopté et que le Groupe avait prévu d'autres réunions. Il avait été remercié pour la transparence et l'esprit de dialogue avec lequel il menait le processus de réforme budgétaire. Les Etats Membres adhéraient à ce processus et espéraient que les discussions déboucheraient sur l'adoption de recommandations réalisables. Le Comité permanent avait pris note du document SCPF/53.

97. Le précédent Président a informé le Conseil que le Groupe de travail s'était réuni une nouvelle fois le 18 novembre pour débattre de la définition de la structure de base et des fonctions essentielles, et examiner d'autres sources de financement de la structure de base. Les Etats Membres avaient également examiné la question de savoir comment faire avancer les délibérations du Groupe de travail. Certains avaient souligné l'importance de commencer par s'entendre sur une définition de la structure de base, tandis que d'autres préféraient examiner d'abord les moyens de financer correctement les fonctions essentielles de l'Organisation, eu égard à l'insuffisance manifeste de fonds. Les Etats Membres étaient en outre divisés sur l'opportunité de se pencher sur les besoins fondamentaux dégagés par l'Administration, tels que la sécurité du personnel, PRISM, les responsabilités de l'OIM au sein d'un groupe sectoriel et les accroissements des dépenses statutaires qui devaient être absorbés par la partie administrative du budget. Un Etat Membre avait dressé une liste de onze fonctions essentielles possibles, et d'autres s'étaient déclarés intéressés par un examen du coût de chacune d'elles. Alors que les Etats Membres s'étaient montrés peu enthousiastes à l'idée d'examiner d'autres sources de financement à ce stade, certains avaient préconisé le versement de contributions sans affectation spéciale, et l'un avait estimé qu'une augmentation des contributions assignées ne devrait être envisagée qu'en dernier recours.

- **Soixantième anniversaire de l'OIM**

98. Le Directeur général avait annoncé qu'un comité d'organisation avait été créé pour préparer une commémoration dans les règles et digne de ce nom. Un slogan et thème, "Des migrations dans l'intérêt de tous" ainsi qu'un logo spécial avaient été adoptés. Le Directeur général avait fait savoir qu'il souhaitait marquer cet événement par une session du Conseil spéciale à la fin de l'année, et qu'il comptait sur le soutien des Etats Membres à cet égard.

- **Comité des pensions du personnel**

99. L'Administration avait rappelé qu'en sa qualité de membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, l'Organisation était tenue de créer un comité des pensions du personnel composé d'un membre nommé par son organe directeur, c'est-à-dire le Conseil, d'autres nommés par le Directeur général et de représentants du personnel. Le Comité permanent avait recommandé que le Conseil nomme son Rapporteur membre du Comité des pensions du personnel.

- **Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035**

100. L'Administration avait présenté un rapport d'activité pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2010 (SCPF/51), au cours de laquelle 93 % des fonds disponibles avaient été alloués à 24 projets nationaux et à 9 projets régionaux. Les 7 % restants avaient été alloués à titre provisoire, dans l'attente de la finalisation des descriptifs de projet. Le Bureau de l'Inspecteur général de l'OIM envisageait de procéder à la troisième évaluation du Fonds 1035, qui serait axée plus particulièrement sur le financement ainsi que sur les critères et lignes directrices régissant l'approbation des projets au titre de la deuxième ligne, ainsi que sur une analyse du fonctionnement, des résultats et des incidences du Fonds.

101. Une délégation a félicité l'Administration de s'efforcer de maintenir et de consolider le Fonds 1035, alors même que les allocations pour 2011 étaient inférieures à celles de 2010. Elle a remercié les donateurs qui avaient versé des contributions sans affectation spéciale et a encouragé tous les Etats Membres à envisager de verser de telles contributions, aussi modestes soient-elles. Il était regrettable que des fonds n'aient pas été intégralement alloués en 2010. L'Organisation devrait s'impliquer davantage par l'entremise des bureaux régionaux et transmettre son savoir-faire aux Etats Membres qui en avaient besoin. L'intervenant a voulu savoir si, comme plusieurs Etats Membres l'avaient demandé, un poste avait été créé pour l'administration du Fonds 1035 et, dans l'affirmative, quelles avaient été ses répercussions sur les activités de renforcement des capacités ?

102. L'Administration a indiqué qu'elle donnait suite aux demandes de financement au titre du Fonds 1035 à mesure qu'elle les recevait. Certains projets étaient encore en suspens, mais les fonds qui restaient seraient attribués d'ici la fin de l'année. Pour ce qui était de l'administration du Fonds 1035, une personne du Département de la gestion des migrations s'occupait des questions administratives, tandis que le responsable du Département en supervisait le fonctionnement. En ce qui concernait l'élaboration des projets, les bureaux régionaux étaient encouragés à prendre des initiatives. Un soutien était apporté pour les projets nationaux au moment de leur présentation.

103. Le Directeur général a remercié les Etats Membres qui avaient versé des contributions volontaires au Fonds 1035, désormais doté de 6 millions de dollars E.-U.. Etant donné que le nombre de demandes de financement reçues dépassait la capacité d'y répondre et que le Fonds était le seul mécanisme permettant de donner suite à des demandes urgentes de financement de microprojets, il a exhorté les Etats Membres à faire en sorte que des fonds additionnels soient versés.

104. Le Président a invité tous les Etats Membres qui en avaient les moyens à contribuer au Fonds 1035.

- **Informations actualisées sur la mise en œuvre de la réforme structurelle**

105. L'Administration avait présenté un rapport d'étape sur la mise en œuvre de la réforme structurelle, d'où il ressortait que la restructuration s'était achevée au Siège en août 2010 et que le plan de mise en œuvre d'une nouvelle structure hors Siège serait mis en œuvre sous peu. Le Groupe de travail sur l'approbation des projets avait été créé pour veiller à la production de descriptifs de projet de qualité et pour normaliser les procédures à l'intérieur de l'OIM et des nouveaux bureaux régionaux, auxquels serait progressivement transférée la responsabilité de l'approbation des projets. Le Comité permanent avait pris note du document intitulé Résumé du plan de mise en œuvre de la réforme structurelle (SCPF/54).

106. La Directrice générale adjointe a souligné que l'Administration poursuivrait ses consultations informelles avec les États Membres sur la mise en œuvre de la réforme structurelle. Par ailleurs, l'Administration envisageait d'évaluer la nouvelle structure après sa mise en place et un certain temps de fonctionnement.

107. Le Conseil a pris note des documents examinés, a souscrit aux recommandations formulées par le Comité permanent à sa septième session, et a nommé le Rapporteur pour qu'il représente le Conseil au Comité des pensions du personnel.

- i) **Date et lieu de la prochaine session**

108. Le Conseil a adopté la résolution n° 1206 du 1^{er} décembre 2010 relative à sa prochaine session ordinaire, et invitant le Comité exécutif à se réunir en juin 2011. Les dates provisoires qui ont été fixées étaient les suivantes : du 29 novembre au 2 décembre 2011 pour le Conseil, et le 29 juin 2011 pour le Comité exécutif. Les dates provisoires pour les huitième et neuvième sessions du Comité permanent des programmes et des finances ont été fixées, respectivement, aux 10 et 11 mai 2011, et aux 1^{er} et 2 novembre 2011.

109. Le Conseil a pris note des dates des réunions précitées et a adopté la résolution n° 1206.

GROUPE MONDIAL SUR LA MIGRATION

110. Le Directeur général, agissant en qualité de modérateur, a rappelé que le Groupe mondial sur la migration avait récemment accueilli l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), si bien qu'il comprenait désormais, outre l'OIM, quinze institutions, fonds et programmes des Nations Unies. Le Groupe souhaitait informer les États Membres de ses activités et obtenir des conseils sur l'orientation future de son action. Le Directeur général a attiré l'attention sur la publication d'un manuel à l'intention des décideurs et praticiens sur l'intégration de la migration dans la planification du développement intitulé *Mainstreaming Migration into Development Planning: A Handbook for Policy-makers and Practitioners*, qui avait été lancé lors du Forum mondial sur la migration et le développement, à Puerto Vallarta (Mexique) en novembre. Il a présenté les représentants du Groupe mondial sur la migration :

- **Kyung-Wha Kang**, Haut-Commissaire adjoint, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Président en exercice du Groupe mondial sur la migration ;
- **Jocelyn Fenard**, Chef de la Section des partenariats et de la mobilisation des ressources, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) ;
- **Elizabeth Longworth**, Sous-Directrice générale adjointe, Directrice du Secteur des sciences sociales et humaines, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ;
- **Mina Mashayekhi**, Directrice chargée de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ;
- **Jean D'Cunha**, Conseillère mondiale sur l'égalité des sexes et la migration de l'UNIFEM ;
- **Daniel López Acuña**, Directeur, Département Stratégie, politique et gestion des ressources, Interventions sanitaires en cas de crise, OMS ;
- **Patrick Taran**, Spécialiste principal des questions migratoires, Programme des migrations internationales, Organisation internationale du Travail (OIT) ;
- **Volker Türk**, Directeur de la protection internationale, HCR ;
- **Martha Santos**, Responsable de projet, Bureau régional pour l'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

111. Mme Kyung-Wha Kang, s'exprimant au nom du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a déclaré que la migration était une question importante, complexe et pluridimensionnelle. Le Groupe mondial sur la migration s'efforçait de promouvoir la mise en œuvre de tous les instruments juridiques pertinents et d'améliorer la cohérence des mesures prises à l'échelle internationale pour faire face à la migration. Le Haut-Commissaire, qui avait pris la présidence du Groupe le 1^{er} juillet 2010, était particulièrement attaché à la défense et à la

protection des droits humains des migrants. Le phénomène migratoire concernait tous les pays, et les migrants contribuaient à la croissance économique et au développement humain des pays d'origine comme de destination. La situation tragique des migrants était l'un des problèmes contemporains les plus graves sur le plan des droits de l'homme : qu'ils soient en situation régulière ou irrégulière, les migrants devraient jouir des mêmes droits fondamentaux que toute autre personne. Les migrants irréguliers étaient les plus exposés aux risques de discrimination, d'exclusion, d'exploitation et de violence à toutes les étapes du processus migratoire. Souvent, ils étaient placés en détention prolongée, subissaient de mauvais traitements et, parfois, étaient réduits en esclavage, violés ou tués. Les enfants migrants étaient particulièrement vulnérables car, souvent, ils n'avaient pas accès à l'éducation et à d'autres droits fondamentaux, et les filles faisaient l'objet de diverses formes de discrimination.

112. Il était possible d'assurer la protection des droits de l'homme et le développement social en cessant de criminaliser la migration irrégulière. Si les contrôles aux frontières étaient légitimes, aucune politique migratoire ne saurait faire fi des droits des personnes. Bien que la défense des communautés migrantes installées ait enregistré des progrès considérables, celle des droits des migrants irréguliers et dépourvus de documents devait encore gagner en visibilité. Tous les Etats qui ne l'avaient pas encore fait devraient ratifier la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Il fallait que la communauté internationale œuvre de concert pour s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière, éliminer la traite, lutter contre la discrimination et mettre en place des politiques migratoires réalistes et ouvertes sur l'avenir.

113. Une délégation a invité tous les Etats à ratifier la Convention sur les travailleurs migrants et à supprimer les politiques migratoires discriminatoires. Une autre a voulu savoir quelles étaient les incidences, sur l'action des organisations membres du Groupe, des discussions menées dans des enceintes intergouvernementales telles que le Forum mondial sur la migration et le développement. Plusieurs ont demandé quelle valeur, de l'avis des organisations membres, le Groupe ajoutait à leur action, et comment le Groupe envisageait sa participation future au Forum mondial.

114. M. Taran a dit que le Groupe était censé être une tribune de discussions informelles interinstitutions sur des questions migratoires, permettant de partager des expériences et les meilleures pratiques et d'œuvrer de concert pour dégager une approche commune de la gestion des migrations. Sa composition témoignait du caractère intersectoriel de la migration et de la nécessité de mener des actions complémentaires et non pas antagonistes. Le Groupe avait contribué à faire admettre certaines questions se rapportant à la migration, en particulier la dimension des droits de l'homme. Une attention particulière devait être accordée à la montée de l'hostilité à l'encontre des migrants dans le monde entier, ainsi qu'à la criminalisation des migrants irréguliers, étant donné que ces questions suscitaient des violences et des conflits incontrôlables. Près de la moitié des migrants internationaux dans le monde avaient une activité économique et contribuaient de ce fait au tissu économique des pays de destination et d'origine. Il fallait que le Groupe continue de se concentrer sur les droits de l'homme, comme il avait commencé à le faire sous la présidence du HCDH.

115. Mme Longworth a déclaré que le Groupe était un exemple de la façon dont une collaboration pouvait consolider l'action d'un seul organisme. Il valorisait l'activité de ses membres car, tout en favorisant la coopération et la coordination sur les questions migratoires, il leur permettait néanmoins d'aborder ces questions selon leur propre angle d'attaque. L'UNESCO, par exemple, attachait une grande importance à la diversité culturelle pour promouvoir la

tolérance, et insistait sur la nécessité de faire pièce à la discrimination, au racisme et à la xénophobie. Durant sa présidence du Groupe, au cours du second semestre de 2011, elle agirait en faveur de l'intégration sociale des migrants et se pencherait sur les incidences des modifications de l'environnement sur la migration.

116. Mme Kyung-Wha Kang a ajouté que les discussions menées dans le cadre du Forum mondial sur la migration et le développement étant pilotées par les Etats, elles dépendaient fortement de la volonté politique des gouvernements concernés. Les institutions membres du Groupe tenaient compte des résultats de ces discussions dans leurs activités.

117. Mme D'Cunha a souligné que l'UNIFEM était particulièrement intéressé par les travaux du Groupe, les femmes représentant 49,6 % des travailleurs migrants dans le monde. L'UNIFEM se félicitait de l'accent mis sur les sexospécificités lors du récent Forum mondial. Les Etats avaient pris un certain nombre de mesures pour revoir leurs législations sur le travail et la migration afin de mieux protéger les femmes migrantes. L'intervenante a attiré l'attention sur des mesures prises aux Etats-Unis d'Amérique et en Espagne pour protéger les femmes migrantes contre les violences fondées sur le sexe.

118. Mme Mashayekhi a convenu que le Groupe était une enceinte de coopération interinstitutions qui garantissait une approche cohérente et complémentaire de la migration et permettait de mettre en commun des résultats de recherche et des données. De nombreux organismes avaient tiré un grand profit de l'existence de cette tribune de rencontres régulières et de partage d'informations. La CNUCED avait coopéré avec l'UNESCO sur la question de la reconnaissance des qualifications et sur la diversité culturelle, avec l'OIT sur ses instruments relatifs à la migration ainsi que sur des questions touchant au commerce, au développement et à l'emploi, ainsi qu'avec l'OMS sur les services offerts dans le secteur de la santé et leurs incidences sur la "fuite des cerveaux". Durant sa présidence du Groupe, la CNUCED avait organisé en coopération avec l'OIM une réunion d'experts sur la contribution des migrants au développement : commerce, investissement et relations de développement, qui avait mis en relief les avantages de la migration pour les pays d'origine et d'accueil, et avait examiné les questions de recrutement, de rapatriement de fonds et de retour. L'intervenante a exprimé l'espoir que les membres du Groupe participeraient à une table ronde de haut niveau dans le cadre de la réunion d'experts que la CNUCED organisait en février 2011, qui visait à maximiser les incidences des rapatriements de fonds sur le développement. La CNUCED attachait une grande importance aux accords multilatéraux et régionaux propres à faciliter les mouvements de travailleurs temporaires, ainsi que les accords bilatéraux qui les complétaient.

119. M. López Acuña a déclaré que, si l'OMS n'avait rejoint le Groupe qu'en septembre 2010, elle avait néanmoins déjà coopéré avec l'OIM et l'OIT sur la santé des migrants. Cette question avait fait l'objet, en 2008, d'une résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé qui soulignait l'importance d'une approche interinstitutions et intersectorielle pour appréhender cette question. L'intervenant a convenu que le Groupe était une tribune qui ajoutait énormément de valeur à la mission individuelle de chacun de ses membres. Il permettait de comparer des notes, d'échanger des points de vue, de réaliser conjointement des recherches et des campagnes de sensibilisation, ainsi que de compléter l'action des uns et des autres pour améliorer le bien-être des migrants. Le Groupe ne devrait pas se transformer en une instance à caractère opérationnel, puisque chaque institution disposait de sa propre structure opérationnelle, mais rester une enceinte de coordination et de cohésion. L'OMS s'était réjouie de l'accent mis par le quatrième Forum mondial sur la migration et le développement, à Puerto Vallarta, sur le dialogue entre les

Etats Membres et les organismes des Nations Unies, ce qui avait permis à ceux-ci de contribuer à une plus grande cohérence entre eux.

120. M. Türk a fait observer que le souci du Groupe de placer les droits de l'homme au cœur du débat sur la migration, ainsi que sa déclaration sur la migration irrégulière témoignaient indéniablement de sa valeur ajoutée. Cette déclaration avait été utile dans le domaine de la protection des réfugiés, dans la mesure où le développement des voies de migration régulière permettrait à certaines personnes qui recouraient à l'asile en dernier ressort de migrer légalement. Des mesures communes pour lutter contre la xénophobie et le racisme à l'encontre des étrangers et des migrants profitaient également aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. De nombreux membres du Groupe avaient étudié la question de l'urbanisation et de la mobilité croissante des populations. Il fallait redoubler d'efforts dans ce domaine, qui avait des incidences indéniables sur la protection des réfugiés. Le HCR avait engagé un dialogue sur la mobilité et les tendances migratoires, afin de trouver des solutions aux déplacements. Etant donné que le retour n'était pas toujours la meilleure solution pour les réfugiés et les demandeurs d'asile, le HCR serait heureux de recevoir des éléments d'information du Groupe sur la migration et la mobilité. Par ailleurs, il existait un grand nombre d'enfants migrants, dont une partie seulement réussissait à avoir accès aux procédures d'asile. La protection des enfants migrants était une question complexe qui nécessitait les compétences spécialisées de tous les organismes membres du Groupe.

121. M. Fenard a dit qu'en 2009, l'UNITAR avait signé avec l'OIM un mémorandum d'accord sur des domaines de coopération tels que les secours aux personnes déplacées, ou le renforcement de la gouvernance grâce à la tribune de débat sur la migration et les orientations politiques au Siège des Nations Unies. L'Institut avait entrepris de formaliser ses partenariats avec des organismes des Nations Unies et d'autres organisations pertinentes en vue de mettre en place des cours de renforcement des capacités, des outils d'apprentissage et des instruments d'apprentissage interactifs de pointe pour des fonctionnaires gouvernementaux et d'autres parties prenantes du monde entier dans des domaines tels que le changement climatique ou le maintien de la paix. L'UNITAR avait l'intention de diversifier son activité de renforcement des capacités dans le domaine migratoire en offrant des services plus complets aux Etats Membres de l'OIM, et espérait pouvoir développer sa collaboration avec d'autres membres du Groupe à cet égard. Il envisageait d'élaborer des outils de connaissance sur les défis actuels, dont les processus migratoires et les résultats de la migration, ainsi qu'une boîte à outils pour mettre en pratique le Manuel intitulé *Mainstreaming Migration into Development Planning*. Il avait également entrepris de développer ses projets de renforcement des capacités, proposant une formation sur la migration pour les autorités municipales et régionales par l'intermédiaire de son réseau de centres de formation affiliés. En outre, l'UNITAR continuerait à stimuler le dialogue et le débat sur les politiques à mener dans le domaine de la migration et du développement, ainsi qu'à sensibiliser les gouvernements, la société civile, le personnel des Nations Unies et d'autres parties prenantes de la scène migratoire aux aspects juridiques, politiques et institutionnels de la migration internationale. Il créerait un portail sur le développement des capacités en matière de migration pour tous les membres du Groupe, comprenant des cours généraux en ligne et des outils de connaissance traitant notamment de la contribution des diasporas et de la protection des mineurs non accompagnés, ainsi qu'une mise à jour des profils migratoires.

122. Mme Santos a fait savoir que l'UNICEF se préparait à la présidence du Groupe, qu'il assurerait à compter de janvier 2011 en consultant les autres membres sur leurs priorités. Le Fonds examinerait la contribution que le Groupe pourrait faire au débat thématique informel de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement

qui aurait lieu en 2011. Il étudiait en outre la possibilité d'organiser un colloque de praticiens réunissant les organismes des Nations Unies et l'OIM avant ce débat. En tant que Président du Groupe, l'UNICEF continuerait d'attirer l'attention sur des questions clés touchant aux droits de l'homme, et adopterait une approche pratique sur la question de l'intégration de la migration dans le développement en concentrant son attention sur plusieurs pays, avec l'appui des membres du Groupe. A cet égard, il s'efforcera de renforcer les capacités et d'élaborer des outils pertinents pour les principales institutions concernées en coopération avec des parties prenantes gouvernementales. Durant sa présidence, l'UNICEF se proposait de mettre l'accent sur les adolescents et les jeunes dans le contexte migratoire, notamment sous l'angle des droits de l'homme, des sexospécificités, de la santé, de l'éducation, du travail et de la contribution des jeunes migrants au développement humain des pays d'origine, de transit et de destination. Les perspectives Sud-Sud seraient également prises en considération par le Groupe en 2011.

123. Le Directeur général a récapitulé les principaux points qui avaient été soulevés, dont les droits humains des migrants – et plus particulièrement ceux des migrants irréguliers – et la nécessité de lutter contre la discrimination à l'encontre des migrants et les stéréotypes dont ils font l'objet, ainsi que contre la criminalisation de nombreux migrants irréguliers. Les Etats avaient été exhortés à ratifier la Convention des Nations Unies sur les travailleurs migrants. Tandis que l'approche interinstitutions adoptée par le Groupe avait été accueillie favorablement, et que des préoccupations avaient été exprimées face à toute tentative d'en faire un organe décisionnel, certains membres avaient émis le souhait qu'il mette davantage l'accent sur l'élaboration de normes. Il avait été question des sous-groupes réunissant des institutions et la communauté internationale qui ne faisaient pas partie du Groupe mais s'occupaient de questions se rapportant à la migration telles que la santé ou les sexospécificités, ainsi que de la nécessité de veiller au respect de la transparence lors de leur reconnaissance. Plusieurs réponses catégoriques avaient été données à la question de la valeur ajoutée du Groupe, notamment en ce qui concernait la nécessité de nouer des partenariats pour s'attaquer aux problèmes migratoires, dont la complexité et l'envergure étaient telles qu'aucune institution ne pouvait y faire face seule. Les membres avaient également souligné les avantages d'une mise en commun des données et des connaissances, de la coopération sur des questions telles que l'urbanisation et les enfants migrants, et des formations assurées conjointement. Le Groupe avait relevé que la migration n'était pas seulement un défi mais aussi une chance, et que les membres étaient mieux à même de défendre cette vision en partenariat plutôt que seuls.

DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION

Migration et mutations sociales

124. Présentant le document intitulé Dialogue international sur la migration 2010 : Migration et mutations sociales – Perspectives et possibilités pour les responsables politiques (MC/INF/303), l'Administration a relevé que si les débats sur la migration étaient dominés par ses aspects économiques, il n'en restait pas moins que le phénomène migratoire avait également des répercussions sociales considérables sur les pays d'origine comme sur les pays de destination. Il y avait lieu de chercher à savoir comment gérer les mutations sociales que la migration engendrait inévitablement.

125. Le thème du Dialogue international sur la migration 2010 avait été choisi par les Membres au terme d'un long processus de consultations. Deux ateliers d'intersession avaient été organisés sur les thèmes suivants : "Migration et transnationalisme : chances et défis", et "Sociétés et

identité : les incidences multiformes de la migration”. De plus amples informations sur ces ateliers étaient affichées sur le site Internet de l’OIM.

126. Un certain nombre d’enseignements clés avaient été tirés lors des ateliers : la migration était un vecteur de mutations sociales parmi beaucoup d’autres dans les pays d’origine et de destination ; la dynamique transnationale était une caractéristique clé des réalités migratoires contemporaines ; les migrants étaient tout à la fois agents et sujets des mutations sociales ; la migration avait des répercussions sur les nationaux dans les pays d’origine et de destination ; il était fondamental, face à une mobilité et une diversité accrues, de préserver la cohésion sociale ; il était déterminant pour la cohésion sociale de gérer la manière dont les migrants et la migration étaient perçus ; enfin, la notion d’intégration devait être réexaminée à la lumière de réalités migratoires changeantes.

127. Ces enseignements pouvaient déboucher sur les mesures suivantes : réduire les conceptions erronées des migrants et de la migration par des campagnes de sensibilisation et une présentation objective de l’information dans les médias ; promouvoir des initiatives visant à accroître la participation sociale des migrants, notamment à l’échelle locale, en veillant à créer un sentiment d’appartenance sociale chez les migrants, à soutenir le rôle dirigeant des acteurs locaux et à améliorer les interactions entre les migrants et leur communauté d’origine ; institutionnaliser les mécanismes permettant d’accroître la participation politique des migrants dans leur pays d’accueil et d’origine ; adopter des politiques d’appui aux différents groupes de migrants grâce à des programmes de sensibilisation aux droits et responsabilités, des séances d’orientation précédant le départ dans les pays d’origine, et un meilleur accès aux services dans différentes langues dans les pays de destination ; renforcer la coopération pour garantir la pertinence et la cohérence des politiques à tous les niveaux, notamment en nouant des partenariats avec des acteurs non gouvernementaux et en menant des activités de diffusion d’informations et des meilleures pratiques ; et s’employer à réduire les incidences négatives de la migration sur les familles dans les pays d’origine et de destination.

128. Les panélistes étaient :

- **Sandrine Salerno**, Maire de la Ville de Genève (Suisse) ;
- **Sakir Fakili**, Directeur des affaires consulaires, Direction des affaires consulaires, Ministère des affaires étrangères, Turquie ;
- **Alfredo Camelo**, *Pluriels* – Centre de consultations et d’études ethnopsychologiques pour migrants, Genève (Suisse).

129. Le Président a assuré la fonction de modérateur.

130. Mme Salerno a dit qu’il était peu banal qu’une ville permette à une personne d’origine étrangère, comme c’était son cas, d’accéder à la fonction de maire. C’est ce qu’avait fait Genève, ville cosmopolite et métissée, qui possédait une tradition d’accueil et de refuge. Genève était depuis longtemps une ville internationale, et de nombreuses autres villes du monde évoluaient dans le même sens en raison de l’urbanisation galopante et des déplacements massifs provoqués par les conflits, les épidémies, les catastrophes naturelles, l’exploitation et le chômage, ainsi que par les mouvements de populations attirées par l’espoir d’une vie meilleure, plus riche et plus prometteuse. La migration était un facteur de modernisation sociale. Les villes avaient le devoir de répondre aux besoins des migrants dans des domaines tels que le logement, les soins de santé,

l'éducation, les infrastructures sociales et culturelles et l'intégration. Elles devaient coopérer pour mettre en commun leurs expériences et les meilleures pratiques, et avaient un rôle important à jouer en matière de gestion mondiale de la migration.

131. M. Fakili a déclaré que la Turquie s'était trouvée pendant des siècles à la croisée des flux migratoires, et que les migrants avaient largement contribué au développement social du pays. La Turquie s'efforçait d'assurer une intégration sans heurts des migrants étrangers, et soutenait ses ressortissants vivant à l'étranger, les encourageant à apprendre la langue du pays et à participer à la vie sociale et culturelle de la communauté d'accueil tout en conservant des liens avec leur pays d'origine. Tous les migrants devraient jouir des mêmes droits économiques, sociaux, culturels, politiques et civils que les nationaux du pays d'accueil. Comme beaucoup d'autres pays, la Turquie devait faire face aux nombreuses difficultés découlant de sa situation de pays d'origine, de transit et de destination. C'est pourquoi, elle veillait tout particulièrement à préserver les droits humains et la dignité de tous les migrants lorsqu'elle mettait en œuvre des politiques de gestion de la migration. Il conviendrait que le dialogue international sur le développement tienne compte des aspects sociaux du phénomène migratoire.

132. M. Camelo, immigrant colombien en Suisse, a déclaré qu'il avait cofondé Pluriels, un centre de consultations et de psychologie pour migrants spécialisé dans la santé mentale. Le centre employait des médecins, psychologues et psychothérapeutes bénévoles, dont beaucoup étaient eux-mêmes des migrants. De nombreux migrants souffraient d'un choc culturel et se heurtaient à des problèmes d'intégration et d'adaptation à leur arrivée dans le pays d'accueil ; ils souffraient aussi de stress, ayant laissé au pays leur famille, notamment des enfants ou des parents âgés, et tendaient à se réunir au sein de communautés composées de leur propre nationalité, et à vivre coupés de toute relation avec la population locale. De nombreuses femmes migrantes arrivaient à Genève souvent sans permis de travail, et étaient employées dans la garde d'enfants et le travail domestique. Pluriels s'efforçait de promouvoir l'intégration par des cours de langue et des formations dans le domaine de la restauration, du nettoyage et autres pour améliorer les capacités d'insertion professionnelle. Le centre s'employait en outre à sensibiliser la population d'accueil ainsi que les autorités du pays d'origine aux besoins des migrants, afin de favoriser l'adoption d'une approche participative et holistique de l'intégration.

133. Le Président a relevé que les panélistes, sur la question des moyens de promouvoir des changements sociaux positifs et d'éviter des tensions à une époque de crise économique, avaient appelé à une sensibilisation de la société civile et des médias et à leur participation aux mesures visant à promouvoir une culture de tolérance. Eu égard au nombre de pays qui étaient traditionnellement des pays d'origine et qui étaient devenus des pays de destination, et vice versa, la tolérance était un enjeu commun auquel les pays devaient faire face, non pas dans un esprit d'opposition fondé sur des intérêts contradictoires, mais dans un esprit d'ouverture et le souci de défendre des intérêts similaires et convergents. A une époque caractérisée par la montée de la xénophobie et de l'intolérance, il fallait que puisse prévaloir un esprit de solidarité. Il y avait lieu de saluer tous ceux qui se consacraient à la protection des migrants. Les panélistes avaient aussi souligné que l'intégration n'était pas synonyme de dissolution de l'identité, mais plutôt de participation à la vie sociale du pays de destination. Les diplomates n'avaient pas toujours été suffisamment sensibles aux souffrances des migrants, et devaient déployer plus d'efforts pour répondre aux aspirations de leurs nationaux qui rencontraient des difficultés lorsqu'ils étaient transplantés dans une autre société.

134. Le Conseil a débattu d'un certain nombre de points. En ce qui concerne la façon dont les migrants étaient perçus, une délégation a estimé que les contributions des immigrants n'étaient

pas suffisamment reconnues au niveau politique le plus élevé. Malheureusement, les politiciens avaient tendance à nourrir les craintes de l'électorat au lieu de souligner l'apport des migrants aux pays d'origine et d'accueil. L'intégration et la reconnaissance sociales dépendaient du discours social. Cependant, pour que celui-ci porte du fruit, il fallait que les pouvoirs publics agissent au niveau local et mettent en place des cadres juridiques garantissant le respect des droits et obligations des migrants.

135. Une autre délégation a souscrit à ce point de vue, relevant que depuis quelques années, les sociétés dans lesquelles les populations autochtones et migrantes avaient longtemps coexisté dans la paix étaient désormais sur la défensive. Les pouvoirs publics devraient faciliter le dialogue entre la communauté d'accueil et les migrants. Elle s'est aussi demandé dans quelle mesure les technologies étaient responsables des conceptions erronées sur les migrants. En effet, les mentalités étaient façonnées par les médias et Internet, qui étaient des forces indépendantes qui n'étaient pas soumises à contrôle. Un orateur a estimé que les Etats Membres devraient instituer un mécanisme encourageant les entreprises privées et publiques à formuler des messages positifs sur les migrants qui facilitent leur intégration et mettent en relief la valeur de leur travail.

136. Un observateur a estimé que la société civile, les Etats et les organisations internationales devraient élaborer une stratégie visant à battre en brèche la haine de certaines couches de population à l'égard des migrants et à convaincre les médias de ne pas attiser ces sentiments. A cette fin, il faudrait s'assurer le concours direct des instances supérieures des médias, non seulement en recourant aux voies de communication appropriées, mais aussi en rencontrant les dirigeants des médias. Ce qui était en jeu dans tous les pays n'était pas tant la cohésion sociale que l'ordre social.

137. Les discussions ont également porté sur le "déficit de confiance" qui apparaissait lorsque les représentants d'un pays dont les dirigeants menaçaient certains groupes de migrants de déportation pour des raisons exclusivement politiques parlaient des droits humains des migrants. Une délégation a fait observer que l'application de critères sélectifs et les inégalités de traitement n'étaient pas le meilleur moyen de susciter la confiance parmi les acteurs de la migration ou de favoriser un discours sur les idées ou les représentations erronées. Comment la coopération et le dialogue à l'échelle internationale pouvaient-ils contribuer à l'instauration de la confiance ?

138. Une délégation a évoqué la question des informations fournies aux migrants. Les mesures prises par les gouvernements à cet égard n'étaient guère satisfaisantes : non seulement leurs informations étaient compliquées et difficiles à trouver, mais ils ne tenaient pas compte des progrès technologiques ni des changements dans la manière d'appréhender l'information. Ils persistaient à communiquer des informations qui n'admettaient aucune question, alors même qu'aujourd'hui, les jeunes étaient des "consommateurs" d'information qui n'étaient pas intéressés par la rubrique des questions fréquemment posées mais voulaient des réponses à leurs préoccupations particulières. Tout en variant selon la tradition et la culture du migrant, celles-ci avaient trait au statut des travailleurs immigrants (Quels étaient leurs droits et quelles prestations leur étaient ouvertes ? Bénéficieraient-ils du même salaire minimum que les nationaux ?) ainsi qu'aux conséquences d'une entrée illégale sur le territoire.

139. A cet égard, la délégation colombienne a fait savoir que la Colombie, conjointement avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), avait décidé de lancer des campagnes d'information préventives ciblées sur des groupes de population mal informés – jeunes, femmes et personnes âgées – qui étaient des proies faciles pour le crime organisé et se retrouvaient à faire office de "mules" ou finissaient victimes de la traite ou du trafic illicite de

migrants. Pour ces campagnes, des technologies d'information et de communication modernes avaient été utilisées – vidéos, pages web – mais aussi des affiches traditionnelles et des banderoles lors de grandes manifestations culturelles et sportives. D'autres campagnes, que la Colombie avait organisées en étroite coopération avec l'OIM, avaient été conçues pour conseiller les travailleurs qui avaient migré dans le cadre de programmes mis en œuvre par le pays avec des Etats comme l'Espagne. Une autre délégation s'est déclarée préoccupée par les organisations criminelles, qui profitaient des aspirations des gens à une vie meilleure, et a estimé qu'elles devaient être combattues au niveau international.

140. La terminologie employée dans le contexte de la migration – “pays d'origine”, “culture d'origine”, etc. – a également été examinée. Comme l'a fait observer une délégation, les jeunes ne pensaient plus en ces termes, considérant qu'ils étaient influencés par leur ascendance mais non pas définis par elle. Là encore, la technologie avait joué un rôle, en ce sens qu'elle permettait aux personnes d'avoir une identité plus fluide. En réunissant les informations pour les migrants, les gouvernements devaient comprendre que les jeunes avaient la capacité sans précédent de négocier leur identité et de naviguer entre différents espaces culturels.

141. Dans le même ordre d'idées, une délégation a relevé que de nombreux migrants étaient originaires de civilisations et de cultures riches. Le mauvais accueil qui leur était réservé dans les pays de destination constituait un obstacle psychologique à leur adaptation et les contraignait à se retrouver entre eux et à former ainsi des ghettos. Les sociétés d'accueil avaient le devoir de garantir la diversité; l'intégration forcée s'était traduite par l'“acculturation” et la “déculturation”, alors même que préserver l'identité initiale des migrants n'était aucunement incompatible avec leur statut d'immigrants tant que les règles de vie en société mutuellement convenues étaient respectées.

142. Un orateur a souligné l'utilité, pour les efforts d'intégration nationaux, de la série des profils migratoires de l'OIM, qui aidaient les pays à adapter leur politique sociale à la nature, aux caractéristiques et aux besoins des groupes de migrants qu'ils accueillait.

143. La représentante de l'UNIFEM a attiré l'attention sur deux points. Tout d'abord, la proportion de femmes parmi les travailleurs migrants avait considérablement augmenté dans le monde entier. Si certaines, qui étaient particulièrement pauvres et très peu qualifiées, étaient victimes de violences aux différentes étapes du processus migratoire, d'autres, également pauvres et non qualifiées, tiraient profit de la migration sur le plan de la mobilité sociale, de l'estime de soi et de l'indépendance économique. La question de savoir si, de retour au pays, celles-ci jouissaient d'un meilleur statut dépendait de plusieurs facteurs: une ouverture plus grande à l'égard des migrants dans les communautés d'origine et de destination; un environnement culturel, politique et institutionnel plus soucieux de l'égalité entre les sexes; et l'existence d'agents catalyseurs dans les pays d'origine qui permettraient d'ancrer l'évolution des rôles dévolus aux deux sexes dans les communautés locales. Pour que la migration soit une expérience positive pour les femmes, il importait que les pouvoirs publics et la société civile répondent avec plus de détermination aux préoccupations des travailleurs migrants de sexe féminin. Si la moitié de la population était exclue des avantages de la migration, l'impact de la migration sur le développement n'avait guère de chance d'être durable.

144. Ensuite, un nombre considérable de femmes avaient rejoint l'économie mondiale des soins (au moins 100 millions de femmes, voire davantage), ce qui appelait une réflexion sur les liens entre l'économie des soins et le développement, sur la nécessité d'adopter des normes juridiques applicables aux travailleurs domestiques et aux auxiliaires de vie, et sur l'importance

d'améliorer les compétences et la formation, afin que les femmes concernées aient également des perspectives d'ascension sociale. Il faudrait que les gouvernements et la société civile soutiennent la proposition de l'OIT visant à rédiger une convention sur les travailleurs domestiques et, surtout, qu'ils veillent à la mise en œuvre de cette convention.

145. Une délégation a voulu savoir quel était le rôle du marché du travail en matière d'intégration, et quelles mesures étaient prises pour soulager la détresse des familles restées au pays.

146. L'Administration a noté que les répercussions économiques et sociales de la migration semblaient rester des domaines d'étude cloisonnés. Peut-être pourrait-on progresser plus rapidement si ces deux questions étaient examinées à l'intérieur d'un même cadre. Indubitablement, la contribution des migrants à la société devait être mise en relief et débattue à tous les niveaux, mais aussi leurs responsabilités envers leur pays d'accueil et leur pays d'origine. Le "déficit de confiance" évoqué par plusieurs délégations appelait une attention accrue et un dialogue renforcé. Surtout, il exigeait un attachement politique à une société plus harmonieuse. La question des familles restées au pays méritait, elle aussi, qu'on s'y intéresse.

147. Les données faisaient apparaître que le marché du travail jouait un rôle extrêmement important en matière d'intégration : sur les 215 millions de migrants recensés dans le monde, 105 millions exerçaient une activité économique.

148. S'agissant de la question de l'information, l'Administration a reconnu qu'il était indispensable de faire évoluer les choses, et a suggéré d'associer le secteur privé qui pourrait jouer un rôle constructif en matière de code de conduite. Il conviendrait en outre de se pencher sur la question de la disponibilité de l'information et de sa diffusion. La décision de migrer reposait sur un processus plus complexe que la simple diffusion d'informations : à cet égard, la société jouait un rôle, mais aussi la famille et le contexte général.

149. Toute discussion sur le phénomène migratoire devait tenir compte de ses dimensions humaines et culturelles ; la tolérance était une autre question qui apparaissait de plus en plus fréquemment dans le discours sur la migration.

150. M. Camelo a fait observer qu'à l'heure actuelle, les pays d'accueil semblaient naviguer, dans leurs politiques, entre deux extrêmes : soit l'intégration, soit l'exclusion. Pour la plupart des migrants, la décision de quitter leur pays d'origine procédait d'un choix. Elle était également associée à un processus cognitif, par lequel les futurs migrants tendaient à prendre des distances par rapport à leur foyer et à idéaliser le pays de destination. S'ils arrivaient ensuite dans un pays appliquant une politique d'accueil prévoyant des orientations et des informations, le processus d'adaptation et d'intégration s'achèverait plus rapidement. Dans le cas contraire, un grand nombre d'entre eux présenteraient les symptômes de diverses pathologies.

151. En ce qui concernait les médias, l'intervenant a rappelé que trois ans auparavant, un directeur de la police cantonale en Suisse avait fait observer dans la *Revue suisse de l'intégration et de la migration*, une publication fédérale, qu'une certaine presse identifiait systématiquement les délinquants étrangers par leur nationalité, comme si celle-ci constituait une partie du délit. En outre, une étude effectuée par l'Université de Zurich en 2008 avait fait apparaître qu'il était trois fois plus difficile de trouver un emploi en Suisse, toutes choses étant égales par ailleurs, quand on s'appelait Ahmed plutôt que Walther. En bref, au cours des vingt dernières années, la Suisse avait suivi une tendance consistant à considérer la migration non plus comme une relation

fonctionnelle entre travailleurs et employeurs, mais comme un problème d'intégration à long terme des migrants. Heureusement, tel n'était pas le cas à Genève, où l'association de l'intervenant bénéficiait d'une compréhension croissante de la part des autorités et d'une réelle coopération avec elles depuis 1993.

152. Le Directeur général a signalé que les Etats Membres avaient choisi pour le Dialogue international sur la migration 2011 les deux thèmes suivants : Migration et changement climatique ; et Les aspects démographiques de la migration. Il a suggéré que les Membres fassent part à l'Administration de tout autre thème qu'ils souhaiteraient aborder dans le cadre de leurs discussions avec l'OIM, au niveau régional ou mondial, sur les politiques à mener. Les thèmes qui s'étaient dégagés de la discussion en cours étaient notamment les suivants : la contribution et les responsabilités des migrants ; les implications des progrès technologiques pour les gouvernements et les mesures de gestion de la migration, et la question du multiculturalisme.

Faits marquants sur la scène migratoire – Eléments nouveaux de premier plan

153. Les panélistes étaient :

- **Elia George Kaiyamo**, Vice-Ministre des affaires intérieures et de l'immigration, Ministre des affaires intérieures et de l'immigration, Namibie, s'exprimant au nom du Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe (MIDSA) ;
- **Dong-hyeon Seok**, Commissaire, Service d'immigration de la Corée, Ministère de la justice, République de Corée, s'exprimant au nom du Centre de recherche et de formation sur la migration à Goyang, dans la province de Gyeonggi ;
- **Juan José Gómez Camacho**, Représentant permanent du Mexique auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales ayant leur siège en Suisse, s'exprimant au nom du Forum mondial sur la migration et le développement.

154. Le rôle de modérateur a été assuré par Peter Schatzer, Chef de cabinet à l'OIM.

155. M. Kaiyamo a dit que l'histoire de la Namibie était marquée par la migration. Son pays accueillait quelque 8 000 réfugiés et de nombreux immigrants dépourvus de documents. Il a remercié l'OIM pour l'appui que la Namibie recevait de l'Organisation depuis son adhésion en 2009 dans les différents domaines suivants : formation en matière de répression, évaluation de la gestion de l'immigration aux frontières, et publications.

156. La Namibie avait coorganisé la première Conférence ministérielle du MIDSA dans la région de la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe), qui s'était tenue à Windhoek en novembre 2010 sur le thème "Gérer la migration par la coopération régionale". Les discussions avaient porté sur la nécessité de renforcer le processus du MIDSA, de normaliser les données et la législation sur la migration, de recueillir des données sur l'immigration en temps réel pour faciliter l'élaboration de politiques, et d'associer l'ensemble des parties prenantes, y compris les nationaux, les membres de la diaspora et le public. La plate-forme en ligne de la Conférence ministérielle du MIDSA pouvait contribuer à la recherche sur les politiques et à la formulation d'orientations. Il était nécessaire de protéger les droits humains des migrants, de régulariser leur statut, de mettre la législation nationale en conformité avec les instruments internationaux pour protéger les réfugiés, et d'harmoniser la formation en matière de renforcement des capacités dans l'ensemble de la région.

157. Il importait que les Etats participant au MIDSAs adhèrent sans réserve au Dialogue. Ils auraient néanmoins avantage à rejoindre le Secrétariat de la SADC, permettant ainsi aux dirigeants de la Communauté dans la région d'être informés du processus du MIDSAs. Il conviendrait que les Etats membres de la SADC ratifient le projet de protocole sur la facilitation des mouvements de personnes de 2005. Cependant, pour que tous les besoins précités puissent être satisfaits, il fallait qu'il existe une volonté politique et que règnent la paix et la stabilité dans la région.

158. Le modérateur a dit qu'il était encourageant de voir qu'un bon usage était fait des instruments de renforcement des capacités de l'OIM en Namibie, et que les activités décrites s'inscrivaient pleinement dans la ligne de la stratégie de l'OIM.

159. Le Directeur général a félicité le Gouvernement de la Namibie pour cette Conférence ministérielle, permettant à l'OIM d'inscrire le MIDSAs à son calendrier de réunions ordinaires – une fois par an au niveau technique et tous les deux ans au niveau ministériel. La décision de s'associer à la SADC en plaçant le MIDSAs sous l'égide de la Communauté était sage, et était aussi un excellent exemple de mesure que les Etats pouvaient prendre pour renforcer le dialogue régional dans l'un des couloirs de migration les plus denses de l'Afrique.

160. M. Seok a informé le Conseil de la création, de la mission et des projets du Centre de recherche et de formation sur la migration de l'OIM à Goyang. Celui-ci avait été établi en réponse à un certain nombre de défis nationaux : un taux de natalité bas et une population vieillissante, une explosion du nombre de résidents étrangers (avec et sans documents), un accroissement du nombre de mariages internationaux et, par voie de conséquence, une société toujours plus multiculturelle, et une prise de conscience, dans l'opinion, que l'intégration sociale est un aspect important de toute politique nationale, ainsi que la nécessité d'attirer des compétences étrangères, une main-d'œuvre qualifiée contribuant de manière déterminante à la croissance économique et à l'amélioration de la compétitivité.

161. Face à ces défis, le Gouvernement avait commencé à élaborer une politique migratoire, mais s'était aperçu qu'il manquait d'informations et de connaissances sur les pays d'origine et les meilleures pratiques en usage ailleurs dans le monde. C'est pourquoi, il avait adopté deux grandes stratégies. Tout d'abord, il avait mis en place un service des migrations puissant et multifonctionnel pour jouer le rôle de "tour de contrôle" de la coopération entre les divers organes de l'Etat. A cette fin, il avait renforcé le Bureau de l'immigration, désormais appelé Service de l'immigration, en élargissant ses compétences, initialement limitées au contrôle des frontières, de manière à englober l'élaboration des politiques migratoires. Ensuite, conscient de la nécessité d'un institut chargé d'étudier les politiques migratoires, de concrétiser les résultats de recherche, d'assurer une formation et de mettre en place une coopération avec des partenaires, il avait décidé de créer le Centre de recherche et de formation sur la migration.

162. Le Centre était le fruit d'un partenariat entre le Gouvernement et l'OIM : celle-ci fournissait des analyses sur des questions migratoires concernant le pays et l'Asie, élaborait des programmes de formation et constituait des réseaux, tandis que le Gouvernement s'occupait du financement. Il s'agissait d'une personne morale indépendante, qui n'était rattachée ni au Gouvernement ni au bureau de pays de l'OIM en République de Corée. Son directeur était nommé par l'OIM.

163. En tant qu'institut de recherche et de formation indépendant, le Centre avait pour objectif d'éclairer et d'améliorer l'élaboration des politiques migratoires et les pratiques de gestion de la

migration dans l'intérêt mutuel des gouvernements, des communautés locales, des migrants et de leur famille. Par ses recherches professionnelles, ses formations systématiques et ses projets de coopération, et grâce au développement de réseaux, il espérait gagner l'estime et la confiance de toutes les parties prenantes dans la République de Corée, la région Asie-Pacifique et le monde entier.

164. Pour atteindre les objectifs qu'il s'était fixés, le Centre envisageait de se concentrer sur trois domaines prioritaires : l'élargissement de la base de recherche pour comprendre la migration en Asie, la formation d'experts des politiques migratoires pour faciliter la compréhension mutuelle entre les pays d'origine et d'accueil, et le renforcement du réseau de coopération entre pays asiatiques grâce au partage de données sur les politiques migratoires avec leurs instituts de recherche et de formation et à la création d'un groupe consultatif international sur le modèle de l'Observatoire ACP.

165. Le Centre avait à surmonter un certain nombre de difficultés, qui concernaient son financement, son arrivée relativement récente sur la scène internationale qui l'obligeait à construire un solide réseau, ainsi que la nécessité de produire des résultats de recherche visibles et de préserver son indépendance par rapport aux pouvoirs publics en diversifiant ses sources de financement.

166. Un certain nombre de questions ont été posées par les participants. Quelles difficultés le Centre avait-il dû surmonter au sein du Gouvernement et, plus généralement, de la société au moment de sa création ? Etant donné qu'il envisageait d'élaborer des programmes de formation sur mesure pour d'autres pays, comment le Centre prévoyait-il d'assurer la coordination avec les nombreux pays asiatiques qui possédaient déjà des programmes de formation, et projetait-il de proposer ses services ailleurs qu'en Asie ? Le Centre avait-il déjà été invité à envoyer des experts dans des pays voisins, en Asie, ou avait-il invité des stagiaires de la région à participer à des cours ? Enfin, si le nombre de résidents étrangers dans le pays avait doublé entre 2000 et 2007, était-ce en raison de la volonté des pouvoirs publics de combler le déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché du travail ?

167. M. Seok a répondu que le Service de l'immigration s'était heurté à divers problèmes qui avaient compliqué l'élaboration de plans à long terme pour le Centre. Le pays était obligé d'accueillir des immigrants en raison de la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs, mais n'était pas en mesure de les admettre en nombre illimité.

168. Le Directeur du Centre a indiqué qu'il serait heureux de coopérer avec tous ses partenaires asiatiques et, qu'à cette fin, il avait entrepris d'établir des relations avec les divers programmes existant dans la région. Le Centre était en mesure de proposer d'excellentes installations et de mettre à disposition une équipe de chercheurs expérimentés hautement qualifiés et multilingues. Il examinait en outre la possibilité de nouer des liens avec d'importantes institutions en Europe, dont certaines avaient exprimé le besoin d'avoir un partenaire en Asie pour des échanges de chercheurs ainsi que de disposer d'un point d'entrée en République de Corée pour accéder à son solide réseau de groupes de réflexion sur la migration. Le budget provisoire pour 2011 comprenait une allocation initiale destinée aux programmes d'universitaires ou de chercheurs invités.

169. Le Directeur général s'est félicité de la décision du Service de l'immigration et du Gouvernement de la République de Corée de créer ce Centre en réponse aux besoins immédiats du pays, tout en l'ouvrant à l'ensemble de la région et au-delà.

170. M. Gómez Camacho a dit que la réunion du Forum mondial à Puerto Vallarta présidée par le Gouvernement de son pays avait permis de mettre un terme à l'esprit de confrontation qui prévalait jusqu'alors au sein du Forum et d'instaurer un climat dans lequel des opinions divergentes pouvaient être exprimées dans un esprit constructif. Jusque là, il n'avait pas été possible aux membres du Forum d'aplanir leurs différences. Certains avaient estimé que la migration devait être envisagée selon une approche holistique, dans le cadre d'une instance formelle au sein des Nations Unies, tandis que d'autres avaient défendu le point de vue, tout aussi valable, que la migration devait être abordée de manière informelle, hors du cadre des Nations Unies, sous la forme d'échanges de perspectives et de bonnes pratiques entre les services de migration des différents pays. Si d'importants résultats avaient été obtenus lors des trois premières réunions du Forum mondial, il n'avait toutefois pas été possible de surmonter cette divergence de vues.

171. En tant que pays d'origine, de transit et de destination, et fort de sa connaissance des diverses facettes de la migration et des responsabilités qui découlaient de chacune d'elles, c'était tout naturellement que le Mexique s'était employé à jeter des ponts durant sa présidence du Forum mondial. Face à un environnement où les stéréotypes et la stigmatisation étaient monnaie courante, le Mexique avait conscience de la nécessité de tenter de créer un nouveau cadre conceptuel pour le dialogue sur la migration. Les Etats devaient être capables de se pencher sur des questions complexes et politiquement épineuses qui suscitaient souvent des réponses passionnelles, tout en défendant leurs intérêts nationaux et ceux de leurs communautés. Par ailleurs, la migration n'était pas un phénomène temporaire. Elle avait toujours existé et ne cesserait de gagner en complexité au vingt et unième siècle si l'on en jugeait par l'évolution démographique, la situation macroéconomique et les marchés du travail mondiaux. Un nouveau cadre conceptuel était nécessaire pour concilier cette réalité avec les différences politiques dans chaque pays et permettre à tous les intéressés de débattre de la migration dans un esprit constructif.

172. La présidence du Mexique avait été guidée par plusieurs notions clés, dont le développement humain, élément central de toute discussion sur la migration ; le partage des avantages et des responsabilités en matière de gestion des migrations entre pays développés et en développement et pays d'origine et de destination ; et la mise en place de partenariats pour la migration. La réunion à Puerto Vallarta avait ainsi été l'occasion de se pencher sur la sécurité humaine durant le processus migratoire, et sur des questions telles que la migration irrégulière, les sexospécificités et le changement climatique, permettant aux participants de dresser un cadre conceptuel constructif pour débattre de la migration au vingt et unième siècle.

173. Autre succès de la réunion de Puerto Vallarta, la création d'un Espace commun au sein duquel les gouvernements et la société civile avaient pu débattre de questions migratoires dans un esprit constructif et d'ouverture et en toute franchise. Jusqu'alors, il existait un clivage entre les membres du Forum mondial qui souhaitaient ouvrir ses travaux à la société civile, et ceux qui craignaient qu'une telle démarche ne nuise à l'efficacité du Forum.

174. La présidence mexicaine avait également proposé de modifier les fonctions et le mandat des Amis du Forum, afin d'en faire davantage un organe de suivi chargé de promouvoir de nouveaux partenariats de gestion des migrations.

175. A la réunion de Puerto Vallarta, un pas en avant avait été réalisé en ce qui concerne les modalités d'une évaluation des progrès effectués jusque là par le Forum mondial ainsi que de ses

orientations futures, notamment dans la perspective du Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement qui se tiendrait en 2013.

176. Le Groupe mondial sur la migration avait réussi à s'affranchir de sa tendance à considérer la migration selon la perspective du mandat propre aux différents organismes membres, et avait su mettre en évidence tout ce qui les unissait. Cette évolution avait permis aux Etats Membres d'adopter une approche de la migration plus cohérente et constructive ce qui, à son tour, les avait rendus plus réceptifs à l'idée de situer le débat sur la migration à l'intérieur de la structure des Nations Unies. Bien que certaines questions soient encore en suspens, les bases avaient été jetées pour que le Président suivant du Forum, la Suisse, puisse mener des discussions constructives sur le lien entre le Forum mondial et les Nations Unies et sur le rôle du Groupe mondial sur la migration.

177. Un Membre a dit qu'à Puerto Vallarta, sa délégation avait accueilli avec une profonde satisfaction la création de l'Espace commun et la possibilité de dialoguer de manière informelle avec des représentants d'organisations internationales de la société civile. Son gouvernement avait ainsi pu se faire une meilleure idée de la façon dont la société civile envisageait les questions se rapportant à la migration, obtenir des informations en retour sur la manière dont la politique gouvernementale était mise en œuvre, et dégager des domaines de coopération possibles. Il a exprimé l'espoir que la présidence suisse continuerait de mettre l'accent sur la collaboration avec la société civile.

178. Un autre Membre a estimé que la création de l'Espace commun et l'intérêt accordé à l'hostilité envers les migrants, à la migration irrégulière, au changement climatique et au développement humain avaient été d'importantes avancées à porter au crédit de la réunion de Puerto Vallarta. Sa délégation s'était tout particulièrement félicité de la possibilité d'exprimer le point de vue de la Conférence sud-américaine sur la migration.

179. Un troisième Membre a dit que sa délégation s'était réjouie du caractère participatif et consultatif des préparatifs de la réunion de Puerto Vallarta. L'esprit constructif dans lequel cette réunion s'était déroulée avait permis de lever plusieurs tabous. Il a exprimé l'espoir que les futures réunions continueraient à mettre l'accent sur les partenariats, notamment pour établir un lien réel entre la migration et le développement.

180. La délégation de la Suisse a dit que le programme de travail pour 2011 porterait sur des initiatives lancées durant les quatre présidences précédentes, notamment les groupes de travail ad hoc, la plate-forme pour les partenariats et les partenariats avec la société civile. Elle mettrait également en place et superviserait l'exercice d'évaluation du Forum mondial.

181. Le Directeur général a félicité le Mexique pour sa présidence du Forum mondial, qui avait mis en évidence sa capacité à jeter des ponts entre le monde en développement et les pays développés. Il s'est félicité de la création de l'Espace commun pour permettre aux gouvernements de collaborer avec la société civile, ainsi que de l'accent mis sur les droits de l'homme, les sexes, le changement climatique et le développement humain.

CLOTURE DE LA SESSION

182. Le Président a déclaré close la quatre-vingt-dix-neuvième session du Conseil le jeudi 2 décembre 2010 à 17h30.

Annexe

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL AU CONSEIL

I. INTRODUCTION

1. Cette quatre-vingt-dix-neuvième session du Conseil prélude à l'année 2011, qui marquera le soixantième anniversaire de l'Organisation. Par ailleurs, elle se situe à la suite du quatrième Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD), qui a été organisé avec succès au début du mois au Mexique.

2. Dans le présent rapport, qui est le troisième du genre que je présente au Conseil depuis ma prise de fonctions, j'ai le devoir et le privilège de vous donner un aperçu très général de l'état de la migration aujourd'hui et de l'état de notre Organisation à l'heure où, ensemble, nous étudions les moyens qui nous permettraient de relever avec le maximum d'efficacité les défis et les chances que présente aujourd'hui la migration. Sur ce dernier point, je souhaiterais esquisser pour vous les perspectives d'évolution de l'OIM pour les cinq années à venir – une période au cours de laquelle les migrations, caractérisées par des mouvements massifs de personnes, continueront inexorablement à occuper de plus en plus le devant de la scène internationale, fournissant ainsi une toile de fond appropriée au deuxième Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement en 2013.

II. ETAT DE LA MIGRATION

A. Tendances migratoires dans le monde

3. Le phénomène migratoire est voué à être une tendance de fond au vingt et unième siècle, notamment sous l'effet : a) d'une évolution démographique caractérisée par des taux de reproduction négatifs dans le monde industrialisé ; b) d'une pénurie de main-d'œuvre dans le Nord impossible à compenser localement et d'un chômage élevé dans les pays en développement ; et c) d'un creusement persistant des disparités économiques et sociales Nord-Sud. Ces facteurs sont exacerbés par les catastrophes naturelles ou causées par l'homme, ainsi que par les catastrophes à évolution lente – avant tout l'évolution du climat – qui se traduiront probablement par une intensification des flux migratoires.

4. Ces mouvements de personnes – qui ne concernent encore que 3 % de la population mondiale mais qui, numériquement, sont sans précédent dans l'histoire – sont stimulés par les révolutions survenues dans le domaine de l'information, des communications et des transports, et devraient normalement se poursuivre sans relâche pendant plusieurs décennies. Si le nombre de migrants internationaux, estimé à 215 millions en 2010¹, continue de croître au même rythme que ces vingt dernières années, il pourrait atteindre 405 millions en 2050 – et doublerait donc quasiment au cours des quarante prochaines années. Si ces prévisions se réalisaient, de nombreux Etats pourraient être caractérisés par une coexistence de plusieurs cultures en constante évolution.

¹ Migration and Remittance Factbook 2011, Banque mondiale, Washington, D.C., p. ix.

5. Cette hausse brutale escomptée de l'ampleur des mouvements de personnes sera provoquée, entre autres, par un accroissement considérable de la population active dans les pays en développement, qui passera, selon les estimations, de 2,4 milliards de personnes en 2005 à 3,6 milliards en 2040, mettant en évidence le décalage entre l'offre et la demande de main-d'œuvre à l'échelle mondiale.

6. D'ores et déjà, on constate l'apparition de nouveaux schémas de migration. Outre les pays développés du Moyen-Orient, les économies émergentes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, par exemple, attirent de plus en plus de migrants en quête de travail, ce qui témoigne d'un accroissement de la migration Sud-Sud qui, dans l'ensemble, est bien plus importante que le flux de migrants de pays en développement vers les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

7. Aujourd'hui, la migration est indissociable du paysage économique mondial, et la migration de main-d'œuvre fait partie intégrante de l'activité économique mondiale.

B. Effets de la crise financière sur les migrants

8. Outre ces tendances lourdes, l'actuelle crise financière mondiale a eu de profondes répercussions sur les flux migratoires – dont les effets sont examinés en profondeur dans la seconde partie du rapport *Etat de la migration dans le monde* de cette année. Dans l'ensemble, ce rapport et d'autres études récentes mettent en lumière la capacité de résistance économique de la migration, même durant des périodes difficiles. Les informations disponibles portent à croire que – par exemple dans l'Union européenne – les arrivées de migrants et la migration irrégulière ont reculé, mais que les retours et les rapatriements de fonds sont restés à un niveau relativement stable.

9. Dans les pays de destination des migrants, un chômage globalement important associé à des rééquilibrages budgétaires de grande ampleur, ainsi que les suppressions d'emplois dans les secteurs public et privé contribuent à la montée d'un sentiment général d'hostilité à l'encontre des immigrants et à l'adoption de politiques d'immigration plus restrictives. Parallèlement, le taux de chômage parmi les migrants sous l'effet de la crise financière mondiale est généralement plus élevé que parmi les nationaux.

10. Il est plus difficile de savoir dans quelle mesure les migrants licenciés ont trouvé refuge dans l'économie "grise" ou "souterraine". Même si, globalement, les migrants qui tentent d'entrer dans un pays illégalement sont moins nombreux, il est probable que le nombre de travailleurs migrants en situation irrégulière a augmenté parallèlement au chômage, car on compte relativement peu de migrants de pays tiers à être retournés dans leur pays.

C. Capacité de résistance des rapatriements de fonds

11. On estime à 325 milliards de dollars E.-U. les fonds rapatriés en 2010 vers les pays en développement² – ce qui est largement supérieur aux flux d'aide publique et représente plus de 10 %, voire parfois 30 %, du produit intérieur brut de nombreux pays en développement. Les rapatriements de fonds des migrants se sont avérés plus résistants que prévu pendant la récente crise financière mondiale, ne fléchissant que de 5,5 % en 2009 alors que des projections

² Ibid., p. x.

antérieures de la Banque mondiale les situaient autour de 9 %. Cette robustesse mérite d'être signalée, d'autant qu'en 2009, les flux d'investissement étranger direct ont reculé de 40 %, tandis que les flux de dette privée et d'investissement de portefeuille ont marqué une baisse de 46 %. (Les rapatriements de fonds enregistrés en 2009 représentaient près de trois fois le montant de l'aide publique et étaient pratiquement aussi importants que les flux d'investissement étranger direct à destination des pays en développement). La Banque mondiale attribue cette capacité de résistance à la crise économique à plusieurs facteurs³ :

- (i) Les rapatriements de fonds sont effectués par les flux de migrants qui se sont cumulés au fil des ans, et pas uniquement par les nouveaux migrants ;
- (ii) Les fonds rapatriés représentent une part minime du revenu des migrants ;
- (iii) En raison de la montée de sentiments d'hostilité à l'égard des migrants et d'un durcissement des contrôles aux frontières, la durée de la migration semble avoir augmenté ; et
- (iv) Si les migrants retournent effectivement chez eux, il est probable qu'ils emportent les économies qu'ils ont accumulées.

D. Sentiment général d'hostilité à l'égard des migrants

12. Dans le rapport que je vous avais présenté l'année dernière, j'avais fait état de mes préoccupations au sujet des incidences négatives de la crise financière sur la migration, dont j'ai parlé tout à l'heure. Aujourd'hui, un an plus tard, je suis préoccupé par une question bien plus urgente qui, je tiens à le souligner, appelle une action concertée – je veux parler d'un sentiment d'hostilité croissant à l'encontre des migrants, une attitude négative à l'égard des étrangers qui s'exprime de diverses façons : campagnes politiques ; programmation raccrocheuse des médias ; adoption de lois nationales qui érigent des barrières ; durcissement des régimes de visa qui pousse un nombre sans cesse croissant de migrants à se tourner vers les trafiquants d'êtres humains ou les passeurs ; ou comportements violents et menaçants de la population envers les migrants. En conséquence, les pouvoirs publics et tous les acteurs intervenant dans la gestion des migrations doivent, avec toutes les difficultés que cela comporte, gérer des situations potentiellement explosives caractérisées par de vives tensions sociales entre les groupes de population.

13. Des questions fondamentales telles que les droits humains des migrants ou leur intégration dans la société d'accueil prendront sans doute des proportions de plus en plus préoccupantes. C'est pourquoi, nous sommes tous appelés à investir davantage dans l'avenir des migrations et à planifier les flux migratoires futurs, afin d'améliorer l'image des migrants dans l'opinion et d'alléger la pression politique exercée sur les gouvernements pour qu'ils livrent des réponses hâtives et à court terme à la migration.

³ Ibid., p.17

E. Renforcement des capacités en matière de gestion des migrations pour faire face aux changements

14. Comme le montre l'édition 2010 du rapport *Etat de la migration dans le monde (L'avenir des migrations : Renforcer les capacités face aux changements)*, la publication phare de l'OIM, l'Organisation est déterminée à œuvrer avec ses Membres pour qu'ils puissent développer les capacités essentielles qui leur permettent de gérer la migration avec efficacité. A cet égard, le Centre africain de renforcement des capacités de l'OIM à Moshi (République-Unie de Tanzanie), pour ne citer que cet exemple, a formé en 2010 plus de 400 fonctionnaires gouvernementaux de 31 pays africains dans les domaines de l'immigration, la gestion des frontières, la santé dans le contexte migratoire, la lutte contre la traite et le couple migration et développement.

15. Parallèlement aux efforts de renforcement des capacités techniques, nous devons, de concert, dénoncer les aberrations populaires sur la migration et les migrants. Un nouveau discours est nécessaire, qui soit fondé sur un compte rendu factuel des contributions des migrants à la société et à l'économie mondiale. A cet égard, il y a lieu d'établir des corrélations avec les échanges commerciaux, les investissements et le développement, et de mettre en relief le rôle des migrants en tant que vecteurs de financement du développement grâce aux rapatriements de fonds, au transfert de compétences et d'idées, et à l'établissement de réseaux commerciaux et culturels.

16. Pour être couronnée de succès, l'intégration des migrants appelle des mesures qui commencent dès le pays d'origine, se poursuivent dans le pays de transit et s'achèvent dans le pays d'accueil ou de réinstallation. C'est en améliorant les connaissances dont disposent les migrants sur le pays d'accueil, tout en sensibilisant parallèlement les communautés d'accueil, que l'on augmentera les chances d'une intégration réussie et d'un multiculturalisme sans heurts.

17. Comme le savent les Membres, l'OIM facilite le transfert sûr et organisé de personnes aux fins de réinstallation, de retour, de réunification familiale et de travail permanent ou temporaire depuis 60 ans – un service rendu aux Etats Membres dont nous sommes très fiers et que nous allons honorer lors de célébrations en cours de préparation en vue du 60^e anniversaire de l'Organisation en 2011. Rien que durant les dix premiers mois de 2010, l'OIM a réinstallé plus de 86 000 personnes lors d'opérations d'envergure menées en Ethiopie, en Iraq, en Jordanie, au Kenya, en Malaisie, au Népal, dans la République arabe syrienne, en Thaïlande et en Turquie, et dans le cadre de programmes plus modestes dans 85 autres pays. En outre, année après année, elle dépense plus de 100 millions de dollars E.-U. en billets d'avion aller simple pour aider et protéger des personnes vulnérables en quête de sécurité et d'une nouvelle vie.

18. Au cours des six premiers mois de cette année, plus de 22 000 migrants de cette catégorie – comprenant notamment des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, des migrants de travail, des soignants résidents et des travailleurs temporaires – ont bénéficié de programmes de formation dispensés par l'OIM dans 43 pays sur quatre continents afin de les préparer à leur nouvelle vie à l'étranger. Durant la même période, plus de 127 000 réfugiés et migrants ont été soumis à une évaluation sanitaire effectuée par l'OIM pour identifier et répondre, avant leur départ, à leurs besoins sanitaires et faciliter ainsi leur intégration dans les nouvelles communautés d'accueil.

F. Aide humanitaire aux migrants en situation de crise

19. En 2010, les déplacements forcés à la suite de conflits et de catastrophes naturelles n'ont pas ralenti par rapport à 2009, où 328 catastrophes naturelles frappant 111 pays ont eu des répercussions sur 113 millions de personnes⁴. Toujours en 2010, le monde a assisté à des dévastations sans précédent causées par le tremblement de terre en Haïti et les inondations au Pakistan, qui ont été qualifiées de "tsunami silencieux". Dans les 15 principales situations d'urgence qui se sont produites cette année dans le monde, y compris en Haïti et au Pakistan, l'OIM a aidé, et donc stabilisé, des populations déplacées en leur fournissant des abris de secours, des articles non alimentaires, une aide psychosociale et des soins de santé, et en assurant la gestion de camps.

20. En tant qu'invité permanent du Comité permanent interorganisations, je m'emploie à faire en sorte que la réponse apportée par l'OIM aux crises humanitaires et migratoires corresponde aux obligations qui nous incombent au sein des groupes sectoriels et aux principes de réforme humanitaire. A cet égard, je serai demain aux côtés de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Valerie Amos, avec qui je suis fréquemment en relation, pour lancer l'appel humanitaire 2011 (procédure d'appel global). A cette occasion, je réaffirmerai la détermination de l'OIM à intensifier et renforcer ses efforts pour apporter un soutien durable aux personnes contraintes de se déplacer par suite d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle. Dans 22 pays en cours de redressement, l'OIM aide les communautés à recevoir et à intégrer les personnes déplacées, à appuyer les initiatives de restitution des terres, et à réintégrer les ex-combattants.

21. Cela m'amène à la partie suivante de mon rapport, consacrée à l'état de l'Organisation, afin d'examiner ensemble comment nous pourrions, le plus efficacement possible, répondre aux défis et chances que présente aujourd'hui la migration.

III. ETAT DE L'ORGANISATION

A. Priorités initiales : Propriété, partenariats et professionnalisme

Sentiment de propriété des Etats Membres

22. L'Administration continue de s'employer activement à vous offrir l'occasion, à vous, Etats Membres, d'exprimer votre adhésion pleine et entière à cette Organisation, qui est la vôtre. Les efforts que nous déployons pour appuyer votre conduite de l'OIM revêtent diverses formes dont : les sessions des organes directeurs ; des "après-midi d'information" périodiques sur des questions d'intérêt mutuel ; des séances d'information spéciales, telles que celles consacrées aux catastrophes naturelles en Haïti et au Pakistan après les visites que j'ai effectuées dans ces pays, ou à l'appui apporté par l'OIM à l'organisation du référendum historique au Soudan ; des séances d'information régulières à l'intention des groupes régionaux à Genève ; des visites dans les capitales effectuées par des membres de la direction du Siège, des rencontres avec des délégations d'Etats Membres en visite, ou encore des visites de missions permanentes à Genève. Nous avons donné plus de poids à la fonction et au rôle de nos

⁴ Selon le Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes.

conseillers régionaux principaux en les transférant au Bureau du Directeur général et en leur conférant de nouvelles responsabilités pour appuyer votre adhésion à l'Organisation.

23. Vous-mêmes, les Etats Membres, avez pris des mesures pour exercer cette adhésion à l'Organisation ; je citerai à titre d'exemples, parmi les initiatives les plus récentes, la signature d'accords de coopération avec l'Administration sur le statut juridique de l'OIM et de son personnel dans vos pays, la formule proposée par la France pour calculer les revenus discrétionnaires, ou encore la création du Groupe de travail sur la réforme budgétaire, dirigé avec beaucoup de compétence par M. l'Ambassadeur Shinichi Kitajima du Japon durant sa présidence.

24. Une autre occasion d'exprimer votre sentiment de propriété envers l'OIM consiste, par exemple, à ratifier les amendements à sa Constitution. A ce jour, 67 Etats Membres sur les 132 que compte aujourd'hui l'Organisation l'ont fait, y compris les derniers venus dans la famille de l'OIM, à savoir le Botswana, le Lesotho, la République centrafricaine, le Swaziland et le Timor-Leste, à qui nous souhaitons chaleureusement la bienvenue.

25. Je continue d'être impressionné et me sens encouragé par votre intérêt actif et votre engagement dans l'OIM, et ne doute pas que notre Organisation restera solide grâce à votre attachement.

Partenariats de collaboration

26. L'OIM est la seule organisation intergouvernementale d'envergure mondiale dont le mandat est de s'occuper uniquement de la migration. Cependant, elle ne peut pas gérer ce phénomène seule. Nous dépendons de partenariats stratégiques noués avec vous, Etats Membres, mais aussi avec les organisations apparentées du système des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales, les organisations non gouvernementales, la société civile, les universités et les institutions de recherche, ainsi qu'avec tout un éventail d'autres acteurs s'occupant de la migration.

27. Notre partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés continue de se développer et se consolider tandis que nous étudions, de concert, des moyens novateurs permettant de relever des défis migratoires complexes, en particulier les "flux composites", conformément à nos mandats respectifs. La semaine dernière, nous avons organisé conjointement des ateliers à Manille dans le cadre du Processus de Bali afin de trouver un cadre pour faire face à l'afflux de réfugiés et de demandeurs d'asile et aux mouvements irréguliers en Asie.

28. En ce qui concerne la thématique migration et santé, par exemple, nous avons collaboré avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et d'autres pour promouvoir le droit des migrants à la santé. Toujours avec l'OMS, nous avons élaboré un code de pratique mondial pour le recrutement international des personnels de santé, qui a été adopté par l'Assemblée mondiale de la Santé en mai dernier. Sous peu, je signerai un accord de coopération actualisé avec l'ONUSIDA qui reflète notre volonté commune de s'attaquer au problème du VIH/sida et de la mobilité des populations.

29. Les quelques exemples donnés ci-après témoignent de l'envergure des activités de partenariat menées par l'OIM dans les différentes régions géographiques en 2010 :

- (i) En Afrique, comme chaque année, j'ai participé au 15^e Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu à Kampala (Ouganda) en juillet dernier. Au début du mois, j'ai prononcé le discours d'ouverture de la conférence ministérielle organisée dans le cadre du Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe à Windhoek (Namibie). L'année dernière, l'OIM a engagé la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale à encourager l'incorporation de la mobilité humaine dans les stratégies de coopération et d'intégration régionales et à valoriser les avantages du statut d'observateur auprès de l'OIM.
- (ii) En Asie, j'ai assisté à la 16^e Conférence ministérielle de la sous-région du Grand Mékong, au Viet Nam, et nous continuons de soutenir des processus consultatifs régionaux (PCR) tels que le Processus de Bali (sur la traite des êtres humains) et le Processus de Colombo (sur la migration de main-d'œuvre) ; nous avons collaboré avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Association sud-asiatique de coopération régionale pour faire avancer la mise en œuvre de mesures de protection des migrants. Le Centre de recherche et de formation sur la migration mis en place conjointement par l'OIM et la République de Corée a connu des débuts prometteurs durant sa première année de fonctionnement, et contribuera de manière déterminante à renforcer la gestion des migrations dans la région.
- (iii) En Amérique latine, la Directrice générale adjointe a représenté l'OIM à la réunion annuelle du Processus de Puebla (Amérique du Nord et Amérique centrale), à la Conférence sud-américaine sur la migration et au Forum ibéro-américain sur la migration et le développement, auxquels nous apportons à chacun une assistance technique et administrative. L'OIM continue d'œuvrer étroitement en partenariat avec l'Organisation des Etats américains, la Communauté andine, le Système d'intégration de l'Amérique centrale et la Communauté des Caraïbes pour relever les défis migratoires qui se posent à l'échelle de l'hémisphère et au niveau sous-régional. L'un de nos principaux objectifs dans les Amériques sera de continuer à élargir le nombre de Membres de l'OIM dans les Caraïbes, et d'y appuyer la création d'un processus consultatif régional.
- (iv) En Europe, j'ai eu le grand plaisir de participer, le mois dernier, au lancement de l'Observatoire des Etats d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) sur les migrations, une initiative de la Commission européenne administrée par l'OIM. Le mois prochain, je signerai un mémorandum d'accord avec le Secrétaire général des pays ACP, M. Chambas. En septembre, à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie), j'ai signé un mémorandum d'accord avec le Secrétariat exécutif de la Communauté d'Etats indépendants (CEI) sur la coopération en matière de lutte contre la traite des êtres humains et le crime organisé dans les onze Etats membres de la CEI. Par ailleurs, l'OIM vient tout juste, ce mois, de lancer avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe les Modules de formation sur la gestion de la migration de main-d'œuvre, un impressionnant manuel de formation destiné à améliorer la gestion des programmes de migration de main-d'œuvre dans les pays d'origine, de transit et de destination.

- (v) Au Moyen-Orient, dont je suis rentré hier après avoir participé à un atelier régional sur la mobilité de la main-d'œuvre à Sanaa (Yémen), organisé par l'Organisation arabe du travail (OAT) – l'OIM exhorte les gouvernements et les organisations régionales, telles que l'OAT, à promouvoir la gestion des migrations, à renforcer les travaux des processus consultatifs régionaux, y compris le "Dialogue en Méditerranée occidentale" et le "Dialogue d'Abou Dhabi", et à encourager la représentation d'un plus grand nombre de membres au sein de l'Organisation. Le mois prochain, la Directrice générale adjointe participera, à l'invitation de l'épouse du Président égyptien, à une réunion à Louxor sur la lutte contre la traite.

Professionalisme du personnel

30. Le professionnalisme du personnel reste une priorité essentielle de l'Organisation. Notre objectif est de mettre davantage l'accent sur l'organisation des carrières et le perfectionnement professionnel, et d'offrir des perspectives de carrière plus intéressantes à une nouvelle génération d'administrateurs de l'OIM, dans les limites imposées par le fonctionnement selon le principe de l'imputation des dépenses au budget des projets. Personnellement, je suis également résolu à assurer une meilleure parité entre les sexes et à améliorer l'équilibre géographique dans toutes les catégories de personnel. A cet égard, je ne suis pas satisfait des résultats obtenus à ce jour, et m'efforcerai donc d'œuvrer avec plus de détermination pour atteindre cet objectif au cours de l'année à venir.

31. Quatre mesures importantes ont été prises en 2010 pour consolider l'architecture des ressources humaines à l'OIM et offrir aux Membres, ainsi qu'au personnel de l'OIM, une Organisation plus solide et plus professionnelle :

- (i) Le processus de rotation obligatoire, au titre duquel 99 membres du personnel ont été mutés dans 62 lieux d'affectation en 2010, et une équipe de direction entièrement nouvelle a été mise en place au Siège de l'OIM. Les 16 nouveaux membres de cette équipe représentent 14 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe, du Moyen-Orient, d'Amérique du Nord et du Sud, d'Amérique centrale, et d'Océanie.
- (ii) Des innovations importantes ont été apportées au cours de formation des chefs de mission dans le cadre d'une refonte du programme de formation et de perfectionnement destiné au personnel de direction. Ces changements, ainsi que ceux qui suivront, visent à faire en sorte que le personnel d'encadrement de l'OIM bénéficie régulièrement de cours de perfectionnement des compétences en matière de direction, et soit au courant des changements importants survenus dans le domaine de la gestion des migrations.
- (iii) Nous avons entrepris de modifier le système d'évaluation et de notation du personnel. Bien que le système actuel soit toujours en vigueur et appliqué plus largement que les années précédentes, il ne permet plus de mesurer les performances dans une organisation de la taille de l'OIM. C'est pourquoi, j'ai approuvé la mise en place d'un nouveau système d'évaluation du personnel qui reposera sur PRISM et permettra d'analyser et de suivre plus systématiquement le comportement professionnel.

- (iv) Le statut du personnel de l'OIM a été unifié, ce qui supprime d'importantes différences entre les catégories de personnel et harmonise les conditions d'emploi. Dans ce contexte, nous avons republié les normes de conduite dans les trois langues officielles, qui énoncent les règles éthiques auxquelles chaque membre du personnel doit se conformer.

B. Représentation des deux sexes

32. En ce qui concerne la répartition des deux sexes, sur les 7 700 membres du personnel que comptait l'OIM en juin 2010, 46 % sont des hommes et 56 % des femmes. Sur les 816 fonctionnaires internationaux de l'OIM, 42 % sont des femmes et 58 % des hommes ce qui, pour une organisation décentralisée implantée dans de nombreux lieux d'affectation formellement déconseillés aux familles, est tout à fait acceptable. En revanche, le nombre de femmes occupant des postes "moteurs" aux grades P4, P5 et D1 tombe à 30 %. Si cette proportion ne diffère pas de celle constatée dans d'autres agences et programmes décentralisés, elle appelle néanmoins des mesures correctives ciblées de ressources humaines dans les années à venir.

C. Sûreté et sécurité du personnel

33. La sûreté et la sécurité des plus de 7 000 membres du personnel de l'OIM déployés sur l'ensemble du globe dans 450 lieux d'affectation constituent pour moi la priorité des priorités, et tous les chefs de mission ont l'ordre permanent de m'informer personnellement de toutes les affaires relatives au bien-être du personnel. Malheureusement, six membres du personnel de l'OIM ont péri en 2010 dans l'exercice de leurs fonctions. Nous adressons nos plus sincères condoléances à leurs parents et proches. Le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies reste notre partenaire principal en matière de gestion de la sûreté et de la sécurité dans le monde, un service essentiel qui a coûté à l'Organisation 6,4 millions de dollars E.-U. en 2010. Ces dépenses fondamentales ne sont pas actuellement couvertes par notre budget administratif de base.

D. Éthique et contrôles internes

34. Au cours de l'année écoulée, j'ai tout particulièrement veillé à promouvoir un environnement de travail éthique assujéti à des contrôles internes. Nous appliquons une politique de "tolérance zéro" à toute forme de fraude, de corruption et de comportement contraire à l'éthique, et continuons d'améliorer la transparence en édictant des directives et des règles. Au cours de l'année écoulée, l'Administration a adopté la Politique sur la dénonciation des pratiques irrégulières, des agissements répréhensibles et des manquements (publiée en avril 2009), et a diffusé une instruction interdisant le recrutement de proches parents intitulée *Close Relatives in the Workplace*.

35. En ce qui concerne les contrôles financiers, une instruction a été édictée en février dernier sur les contrôles internes relatifs au processus de la paie, et un manuel des achats de biens, travaux et services (*IOM Procurement Manual: Procurement of Goods, Works and Services*) a été publié en mai. La paie et les achats restent d'importants domaines à risque, et nous sommes déterminés à faire en sorte que le processus de paiement soit transparent et équitable dans les deux cas. Durant l'année, des mesures fermes ont été prises à l'encontre de membres du personnel irrespectueux de ces dispositions ou d'autres directives et règles, qui,

dans certains cas, se sont traduites par une résiliation de contrat. Après avoir approuvé la Déclaration d'engagement sur l'élimination de l'exploitation et des abus sexuels par le personnel des Nations Unies ou de toute autre organisation, j'ai nommé une équipe spéciale, placée sous la direction de mon Bureau, pour superviser le renforcement des capacités de l'OIM, tant au Siège que dans les bureaux extérieurs, en matière de prévention et de lutte contre tous les cas d'exploitation et d'abus sexuels. Dans cette perspective, nous avons republié les normes de conduite dans les trois langues officielles, qui énoncent les règles éthiques à respecter par l'ensemble des membres du personnel.

E. Etat d'avancement des réformes organisationnelles

Réforme structurelle

36. A la suite de l'adoption de la résolution du Conseil n° 1186 du 26 novembre 2009 approuvant la nouvelle structure organique de l'OIM, celle-ci a été mise en place, comme prévu, à la fin d'août 2010, après redéfinition des attributions de toutes les unités du Siège, répartition des tâches, et réaffectation des bureaux.

37. Les préparatifs de la reconfiguration des structures hors Siège sont engagés, consistant actuellement à définir les attributions ainsi que les voies hiérarchiques. Les prochaines étapes consisteront à valider le profil des bureaux régionaux et à organiser les mouvements de personnel. Les travaux consacrés au transfert des fonctions d'examen et d'approbation des projets aux bureaux régionaux ont démarré par la rédaction du Guide pratique de l'OIM pour la gestion des projets, dont l'achèvement est prévu au début de 2011. Ce guide sera utilisé pour former le personnel compétent en vue du transfert de ces fonctions. Il est prévu d'achever la réforme des structures hors Siège à la fin de 2011.

38. L'Administration continuera de tenir les Membres, le personnel de l'OIM et son Association entièrement informés des progrès réalisés par des rapports et dans le cadre de consultations informelles.

Réforme budgétaire

39. La croissance exponentielle qu'a connue l'OIM ces dix à douze dernières années ne s'est pas accompagnée d'une augmentation correspondante de la structure de base. Parallèlement, les Etats Membres adoptent des mesures d'austérité rigoureuses en réponse à la situation économique mondiale. En conséquence, la recherche de solutions aux besoins financiers de l'Organisation a été différée, ce qui limite la capacité de l'OIM à faire face aux défis et chances que présente aujourd'hui la migration.

40. Malgré un déficit du budget de base permanent (variant entre 10 et 12 millions de dollars E.-U.) alors que l'Organisation se développe, l'Administration a sciemment décidé de ne pas plaider pour un budget de croissance réelle zéro cette année, eu égard aux impératifs financiers pesant sur les Etats Membres. Cependant, conformément à la pratique suivie chaque année sous ma conduite de l'Organisation, nous avons, par souci d'indiquer toutes les données pertinentes et dans le respect de la transparence, présenté aux Etats Membres une liste détaillée de nos besoins non couverts. Dans ce contexte, nous nous félicitons des travaux du Groupe de travail sur la réforme budgétaire des Membres et nous soutenons, pour autant que de besoin, ses efforts en vue de trouver une solution durable et pragmatique.

41. L'Administration est pleinement consciente des mesures d'austérité, souvent draconiennes, que les gouvernements des Etats Membres ont dû prendre en réponse à la crise financière. L'OIM s'est elle-même employée, tant par solidarité que par nécessité, à porter sa part du fardeau. Les mesures prises à cet égard sont variées :

- (i) Suppression des dépenses inutiles (par exemple, interdiction des voyages en classe affaires, et adoption d'une politique stricte de déplacements en classe économique ; réduction de l'indemnité journalière de subsistance pour les déplacements administratifs ; transfert de fonctions d'administration, y compris la paie et le personnel, à Manille et à Panama ; emploi d'une forte proportion de personnel local par rapport au personnel international, en comparaison avec d'autres institutions).
- (ii) Report de dépenses chaque fois que cela était possible sans nuire à l'efficacité et à l'efficience des services fournis aux Etats Membres et aux migrants (par exemple, ajournement de travaux de rénovation et d'entretien au Siège, et du remplacement de véhicules et de matériel et systèmes de bureaux ; décision de ne pas pourvoir immédiatement des postes vacants).
- (iii) Utilisation des ressources internes (par exemple, recours, à l'occasion, à des retraités récents pour : maintenir et développer le système PRISM ; organiser l'attribution des bureaux ; faciliter les retraites et les réunions ; ou effectuer des missions d'évaluation des bureaux extérieurs) plutôt que de faire appel à des consultants externes plus coûteux.

42. Ces mesures sont certes modestes, mais elles montrent que, manifestement, nous pouvons et devons continuer à exercer notre vigilance pour dégager les domaines dans lesquels nous pouvons réaliser des économies et réduire, pour vous les Etats Membres, les dépenses de fonctionnement.

F. Débat sur la “gouvernance” mondiale : incidences pour l'OIM

43. En ce qui concerne l'avenir, il serait sage que vous, Etats Membres, ne perdiez pas de vue la question de savoir quelle position vous voulez que l'OIM occupe dans le contexte des diverses discussions en cours ou prévues sur la question de la “gouvernance” mondiale de la migration (par exemple, le débat thématique de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la migration et le développement, en 2011 ; le cinquième FMMD en 2012 ; le deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de l'Assemblée générale des Nations Unies, en 2013).

44. La migration internationale est une question d'envergure mondiale toujours plus complexe, qui associe un nombre croissant d'acteurs. Nos discussions avec les Etats Membres nous portent à croire que les approches unilatérales de la gestion des migrations n'apportent pas de réponse appropriée aux défis et chances qui se présentent aujourd'hui dans le domaine de la migration, et qu'il existe un besoin clair et urgent de s'occuper de la gestion des migrations à l'échelle régionale et internationale.

45. Pour sa part, l'Administration s'est fixé pour objectif de faire en sorte que l'OIM soit et reste une agence des migrations de premier plan dans le monde, quelle que soit son affiliation au niveau institutionnel ou organique. Nous continuerons à renforcer l'Organisation

conformément à la stratégie en douze points dont vous-mêmes, ses Membres, avez doté l'OIM en 2007, et qui offre un cadre large, souple et novateur pour assister les Etats Membres dans leurs mesures de gestion des migrations. Il vous appartiendra, à vous Membres de l'OIM, de déterminer si, et dans l'affirmative quand et comment il y a lieu de donner forme à ces réflexions et considérations. L'Administration de l'OIM continuera à vous communiquer les informations dont vous avez besoin pour prendre, à cet égard, des décisions en connaissance de cause.

IV. PERSPECTIVES POUR LES CINQ ANNEES A VENIR : ADAPTER LES CAPACITES AUX DEFIS ET CHANCES

46. Le rôle futur que l'OIM entend jouer pour répondre aux besoins des Etats Membres et des migrants était au cœur d'une grande partie des discussions menées lors de la première retraite annuelle de l'équipe de direction, tenue à Annecy (France) en octobre. A cette occasion, la nouvelle équipe du Siège a entrepris d'esquisser un plan de perspective et d'action pour l'Organisation qui s'articule autour des trois objectifs stratégiques suivants :

- Faire en sorte que l'OIM soit et reste une agence des migrations de premier plan ;
- Renforcer la capacité de l'OIM à œuvrer au service des migrants et des Etats Membres ;
- Sensibiliser davantage l'opinion à la contribution de la migration à l'humanité.

A. Faire en sorte que l'OIM soit et reste une agence des migrations de premier plan

47. Pour que l'OIM soit et reste une agence intergouvernementale des migrations de premier plan, il est indispensable d'aller de l'avant en nous appuyant sur les priorités initiales que nous avons fixées pour l'Organisation, à savoir les trois "P" – propriété, partenariat et professionnalisme – et de poursuivre nos efforts pour améliorer notre crédibilité auprès de vous, nos principaux mandants, et rallier un plus large consensus parmi vous. Cet objectif stratégique s'appuie sur quatre buts immédiats :

- (i) Rester à la pointe de la définition des politiques sans devenir normatif, notamment en élaborant une position claire sur chacune de nos activités essentielles, en améliorant notre gestion des connaissances pour effectuer des analyses critiques, et en reproduisant, adaptant et diffusant plus largement auprès des Etats Membres notre savoir-faire, nos bonnes et meilleures pratiques ainsi que les enseignements tirés.
- (ii) Veiller à faire entendre la voix de l'OIM dans toutes les conversations et faire en sorte qu'elle ait un siège à toutes les tables où il est débattu de questions migratoires clés, de façon que vos intérêts soient représentés et que vos problèmes soient pris en considération.
- (iii) Instituer des partenariats solides et stratégiques dans chacun de nos domaines de services essentiels, afin de conjuguer les efforts déployés pour accomplir notre mandat.
- (iv) Gérer les besoins administratifs croissants de l'Organisation, et trouver les moyens de financer notre capacité de leadership.

B. Renforcer la capacité de l'OIM à œuvrer au service des migrants et des Etats Membres

48. Si l'OIM doit être et rester une agence intergouvernementale des migrations de premier plan, notre deuxième objectif stratégique doit être de renforcer sa capacité à œuvrer au service des migrants et des Etats Membres, à relever de nouveaux défis, à répondre aux tendances naissantes, à tirer parti des occasions, à influencer le débat sur la migration, et à faire en sorte que nos prestations sont à la hauteur de nos promesses. Cet objectif s'appuie sur trois buts immédiats :

- (i) Renforcer les capacités d'intervention d'urgence et d'action humanitaire à la suite de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, en améliorant les mécanismes permettant de débloquer des ressources humaines et financières supplémentaires, en développant les capacités de surveillance et d'évaluation, et en assurant la mise en place préalable de biens humanitaires dans des lieux stratégiques.
- (ii) Reconnaître et réagir aux domaines d'action nouveaux et émergents, notamment : y compris le couple changement climatique et migration ; les mineurs non accompagnés ; l'intégration des migrants à grande échelle ; la migration et la sécurité ; la migration et le commerce (en réponse à la migration commerciale et à l'évolution démographique) ; et la thématique santé et migration.
- (iii) Fournir des prestations à la hauteur de nos promesses, c'est-à-dire évaluer avec professionnalisme la fourniture et la qualité de nos programmes grâce à un renforcement de la capacité de vérification et de l'évaluation des risques, afin de pouvoir identifier les domaines à haut risque susceptibles d'empêcher l'Organisation d'atteindre ses objectifs.

C. Sensibiliser davantage l'opinion à la contribution de la migration à l'humanité

49. Enfin, la réalisation des deux grands objectifs stratégiques précités dépendra, dans une large mesure, de la concrétisation d'un troisième objectif stratégique, que j'ai évoqué plus tôt, à savoir, sensibiliser l'opinion aux réalités de la migration et à l'immense contribution que font les migrants à tous les aspects de la vie sociale, économique, culturelle et politique. Le succès des politiques, même les mieux conçues et les mieux intentionnées, dépend dans une large mesure de notre capacité, et de celle de nos partenaires sur le terrain, à faire pièce aux attitudes de défiance, aux stéréotypes et aux idées erronées de la part du public et de certains gouvernements. Cet objectif stratégique s'appuie sur trois buts immédiats :

- (i) Améliorer la capacité des Etats à gérer la migration, en exploitant toute la palette des possibilités qui s'offrent à eux (migration circulaire, partenariats de mobilité, etc.) pour répondre aux demandes croissantes de migration de main-d'œuvre dans le monde, sans oublier l'intégration des migrants dans leur nouvelle société.
- (ii) Développer et renforcer les processus consultatifs régionaux, en leur apportant un soutien en vue d'encourager la coopération régionale en matière de gestion des migrations.

- (iii) Augmenter le nombre d'adhésions à l'OIM, en tant que membres et observateurs, afin d'élargir le consensus de ce groupe de mandants sur les questions migratoires les plus importantes.

V. CONCLUSION

50. Le défi qu'il nous appartient aujourd'hui de relever consiste à trouver, de concert, une formule humaine, ordonnée et équitable qui : a) d'une part, reconnaît et respecte la souveraineté nationale – l'un des fondements mêmes de l'Etat-nation – en ce qui concerne les mouvements de population et l'espoir que les migrants respecteront la culture et le droit du pays d'accueil ; et b) d'autre part, respecte le désir séculaire des personnes de migrer pour améliorer leur vie – appliquant ainsi la "stratégie de réduction de la pauvreté" la plus ancienne de l'humanité – et l'espoir que leurs droits seront respectés. La meilleure façon de trouver un tel compromis réalisable consiste à instaurer un dialogue et à nouer des partenariats entre les pays d'origine, de transit et de destination. L'OIM – votre Organisation – s'emploie sans relâche à faire en sorte de pouvoir vous épauler dans cette noble entreprise.